

Rapport annuel 2017

SWISSPERFORM - 2017 en bref

- Recettes tarifaires brutes 2017 : CHF 60'257'825.47 (+9,87%)
- 16'538 membres et mandants (+6,6%)
- Encouragement de projets culturels et sociaux à hauteur de CHF 6'025'782.60
- Frais administratifs: 7,07% (7,55% en 2016), taux de frais brut: 10,59% (10,98% en 2016)
- Collaborateurs : moyenne de 23,34 (22,31 l'année précédente) pour 19,67 postes à plein temps (18,81 l'année précédente)
- 3'210'434 diffusions évaluées (2'995'237 l'année précédente) pour 195'188 enregistrements dans le domaine phonographique (188'749 l'année précédente)
- 78'314 diffusions évaluées (52'293 l'année précédente) pour 11'793 œuvres dans le domaine audiovisuel (5863 l'année précédente)

Impressum

Edition:

SWISSPERFORM
Société pour les droits voisins
Kasernenstrasse 23
8004 Zurich
T +41 (0)44 269 70 50
info@swissperform.ch
www.swissperform.ch

Textes:

Michael Egli Ralf Goller David Johnson Caroline Ruckstuhl Annina Lutz Florina Drexel Pia Bühler Poto Wegener

Rédaction :

Poto Wegener Cheryl Pollo

Traduction:

Line Rollier

Graphisme:

Manuela Murschetz www.studio-murschetz.ch

Impression:

Cube Media www.cubemedia.ch

Table des matières

| 1. Organes et activités | 4 |
|---|----|
| 2. Membres | 13 |
| 3. Encaissement et tarifs | 16 |
| 4. Répartition | 24 |
| 5. Coopération nationale | 33 |
| 6. Coopération internationale | 36 |
| 7. Fonds à but culturel et social | 42 |
| 8. Engagement culturel et relations publiques | 43 |
| 9. Autorités de surveillance | 50 |
| 10. Comptes annuels 2017 | 52 |

......





1. Organes et activités

Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2017 la fonction de délégués de SWISSPERFORM.

Interprètes de l'audiovisuel (8 délégués)

Vincent Babel, Kai Uwe Bischoff, Cheyne Davidson, Sandra Löwe, Eric Rohner, Suly Röthlisberger, Rudolf Ruch, Franziska von Fischer

Interprètes de phonogrammes (12 délégués)

Domenico Ferrari, Yvan Jaquemet, Monika Kälin, Andreas Laake, Reto Parolari, Matteo Ravarelli, Micha Rothenberger, Matthias Spillmann, Catherine Suter Gerhard, Christoph Trummer, Sepp Trütsch, Marena Whitcher

Producteurs de l'audiovisuel (8 délégués)

Gabriel Baur, Peter Beck, Andres Brütsch, Valérie Fischer, Francine Lusser, Jonas Raeber, Peter Reichenbach, Ruth Waldburger

Producteurs de phonogrammes (12 délégués)

Julie Born, Nils Bortloff, Jack Dimenstein, Christian Fighera, Jörg Glauner, Wadek Glowacz, Lorenz Haas, Stefan Planta, Fabienne Schmuki, Willy Viteka, Victor Waldburger, Chris Wepfer

Organismes de diffusion (10 délégués)

Fanny Ambühl, Patrice Aubry, Severo Marchionne, Annatina Menn, Martin Muerner, Danielle Nicolet, Rossano Pinna, Marc Savary, Thierry Savary, Jascha Schneider-Marfels

Assemblée des délégués

Les délégués nouvellement élus se sont réunis le 13 juin 2017 à l'occasion de la 24° assemblée des délégués de SWISSPERFORM. Conformément à l'alternance prévue, l'assemblée de l'organe suprême s'est tenue cette fois-ci à Zurich, plus précisément au Jazz-club Moods situé dans l'espace culturel du Schiffbau. Hommages et élections figuraient au programme.

L'assemblée des délégués a permis de clôturer non seulement l'exercice 2016, mais aussi la période électorale 2016-2017. C'était la première fois que l'organe suprême se réunissait depuis les élections des délégués l'hiver précédent. Avant l'assemblée proprement dite, les délégués qui le souhaitaient ont pu participer à une séance d'information organisée pour la première fois. A cette occasion, Danièle Wüthrich-Meyer, Michael Egli et Poto Wegener ont donné des informations sur la structure de SWISSPERFORM et présenté ses deux activités principales, à savoir l'encaissement et la répartition. Une quinzaine de délégués et d'autres invités étaient présents. Deux semaines avant l'assemblée, les délégués ont par ailleurs reçu le « courrier des délégués », à savoir une brochure d'information consacrée à SWISSPERFORM.

L'assemblée des délégués a été ouverte par la chanteuse de jazz et performeuse valaisanne Erika Stucky. Celle-ci a enthousiasmé les personnes présentes avec sa prestation non conventionnelle où se mêlaient pelle à neige, chant, accordéon, images de film et soutien vocal des délégués et des invités.

Après les paroles d'introduction de la présidente, suivies des remarques concernant le rapport annuel et des précisions au sujet des tarifs et des recettes 2016, les délégués ont approuvé le rapport annuel et les comptes 2016. L'assemblée a dû ensuite réélire tous les organes de la société, ce qui impliquait de prendre congé d'un grand nombre de membres émérites, ayant siégé pendant longtemps au sein de ces organes.

Un hommage a été rendu aux personnes suivantes pour leur dévouement durant de longues années en faveur de SWISSPERFORM et de ses ayants droit: Willi Egloff (comité, comité directeur, groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel), Ronald Dangel (groupe d'experts des interprètes de phonogrammes), Monika Kälin (groupe d'experts des interprètes de phonogrammes), Theo Stich (groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel), Stephan F. Peterer (groupe d'experts des producteurs de phonogrammes), Willy Viteka (groupe d'experts des producteurs de phonogrammes), Justus Bernau (groupe d'experts des organismes de diffusion et curatorium), Peter Frei (Fondation des producteurs de phonogrammes) et Franziska Baetcke (Fondation suisse pour la radio et la culture / FSRC).

Des remerciements ont par ailleurs été adressés aux délégués de SWISSPERFORM qui ont quitté leurs fonctions en 2017, à savoir : Norina Peier (interprètes de l'audiovisuel),

Richard Rost (interprètes de l'audiovisuel), François Dinkel (interprètes de phonogrammes), Marc Fournel (interprètes de phonogrammes), Michael Ricar (interprètes de phonogrammes), Andreas Ryser (interprètes de phonogrammes), Paul Riniker (producteurs de l'audiovisuel), Theo Stich (producteurs de l'audiovisuel), Stefania Lorenzetto (producteurs de phonogrammes), Stephan F. Peterer (producteurs de phonogrammes), Shenja Tamara Erismann (organismes de diffusion), Barbara Lehmann (organismes de diffusion), Carlo Rezzonico (organismes de diffusion).

Lors des élections qui ont suivi, toutes les personnes désignées pour être élues au sein d'organes et de conseils de fondation l'ont été sans commentaires et sans opposition.

La 25^e assemblée des délégués aura lieu le 13 juin 2018 à Bienne.



Bye bye Willi

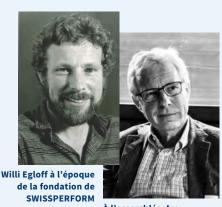
En prenant congé de Willi Egloff à l'occasion de l'assemblée des délégués, SWISSPERFORM a rendu hommage au dernier de ses membres fondateurs encore actif.

La présidente de SWISSPERFORM, Danièle Wüthrich-Meyer, a rendu un vibrant hommage à Willi Egloff, membre du comité, dans le cadre de l'assemblée des délégués 2017. L'engagement de Willi en faveur de SWISSPERFORM a commencé le 10 février 1993, jour de la fondation de la nouvelle société pour les droits voisins. Willi Egloff peut ainsi être qualifié de figure légendaire du droit d'auteur, avec tout ce que l'expression peut avoir de vénérable. Willi Egloff est cependant non seulement resté jeune d'apparence, mais aussi d'esprit et de compétences, comme en témoigne sa vivacité politique et scientifique. Au cours des années passées aux côtés de SWISSPERFORM, il a sans cesse défendu

les intérêts des ayants droit sur différentes scènes, notamment en publiant de nombreux ouvrages sur le droit d'auteur et les droits voisins. Willi a été un membre fondateur de SWISSPERFORM, mais il s'est aussi occupé en permanence de restructurer la société. Outre son éloquence remarquable et ses connaissances professionnelles, Willi Egloff s'est distingué également par son travail infatigable de médiateur. Il a su garder la tête froide dans les moments d'effervescence, ce qui a souvent eu un effet très positif. Tout le monde regrettera aussi son humour tout en finesse. La présidente, les membres des commissions et les collaborateurs de SWISSPERFORM remercient Willi Egloff de son travail au cours des années passées et espèrent qu'il continuera longtemps encore à mettre ses compétences professionnelles à la disposition de SWISSPERFORM en tant que conseiller.

A son tour, Willi Egloff a pris congé de la présidente, des commissions et des collaborateurs et il a rappelé que la plupart des problèmes auxquels nous avons été confrontés au cours des 25 ans que SWISSPERFORM a vécus jusqu'ici sont en réalité bien plus vieux que notre société. Il est parvenu à cette conclusion en rédigeant son dernier ouvrage « Geschichten vom Urheberrecht – oder : Skizzen zur politischen Ökonomie des Copyright ». Ainsi, la communication entre les sociétés de gestion, le milieu musical et la production cinématographique a été difficile dès le début et SWISSPERFORM s'en est plutôt bien sortie au vu de ce lourd héritage. La coexistence laborieuse des droits d'auteur et des droits voisins n'a pas non plus commencé avec la création de notre société, mais avec la découverte du disque et de la radio, autrement dit il y a une centaine d'années. L'arrivée du cinéma et de la télévision a encore compliqué la situation. Dans ce contexte, la fondation de SWISSPERFORM en 1993 a pris des allures de missionsuicide. Or, de l'avis de Willi, l'opération s'est étonnamment bien passée et il est fier d'y avoir participé.

Merci, Willi.



À l'assemblée des délégués 2017

Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2017. Comme à l'accoutumée, il a pris des décisions concernant les finances (comptes annuels 2016, budgets 2017 et 2018) et vérifié que le budget était respecté. Il a également examiné des

questions relatives aux placements financiers et aux tarifs. Enfin, il s'est consacré à des sujets d'actualité tels que la révision de la LDA et l'initiative « No Billag » ainsi qu'à la collaboration avec les sociétés sœurs suisses.

Membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016, présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne, membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) de 1993 à 2010, dont elle a été la présidente à partir de 2000, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018.



Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président)

Comédien et auteur, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio et à la télévision et pour animer des événements en direct. Vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.

Représentants des interprètes de phonogrammes



Cla F. Nett

Juriste et musicien, consultant et conseiller indépendant, propriétaire d'une maison d'édition et d'un label, compositeur, auteur, sur scène en Suisse et à l'étranger en tant que guitariste du « Lazy Poker Blues Band » et d'autres formations.



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUI-SA, temps forts musicaux : groupe de rock TRANSIT (plusieurs albums, hit-parade, tournées) et projet en solo MOTORBAIKS.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, président de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, président de la Coalition suisse pour la diversité culturelle.

Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Yolanda Schweri

Avocate, exerce le métier d'avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, administratrice de la Fondation Charles Apothéloz (CAST) depuis 1997, prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels, secrétaire générale de Suisseculture de 2000 à 2008 (Association faîtière des organisations réunissant les professionnels de la culture en Suisse).



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthour, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF, présidente de la Fédération suisse des acteurs SBKV depuis 2010.



Daniel Aebi (depuis le 13 juin 2017)

Batteur, compositeur et producteur, études à la Haute école des arts de Berne et au Berklee College of Music de Boston, Etats-Unis. Membre fondateur du célèbre groupe funk/pop suisse GMF - Grand Mother's Funck, collaboration intensive avec notamment Joe Haider, Andy Scherrer et George Gruntz. Actif à Vienne et dans le milieu du jazz autrichien depuis 2013, membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel de SWISSPERFORM depuis 2008, membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.

Représentants des producteurs de phonogrammes



Lorenz Haas

Directeur d'IFPI Suisse depuis 2012. Auparavant, avocat ainsi que musicien et producteur indépendant.



Nils Bortloff

Fondé de pouvoir chez Universal Music Switzerland et Vice President Business & Legal Affairs Allemagne, Suisse, Autriche, Balkans occidentaux chez Universal Music Entertainment GmbH Berlin. Autrefois assistant de la Direction Etranger chez GEMA et Senior Legal Counsel (Licensing & E-Commerce et piratage sur Internet) auprès d'IFPI London. Membre du comité consultatif et de la commission tarifaire de la société allemande GVL.



Victor Waldburger

Directeur et associé de TBA AG, label indépendant et société de distribution, depuis 1997 ainsi que de Phonag Records SA depuis 2008, simultanément conseiller d'entreprise dans le domaine de l'industrie musicale et du divertissement.

Représentants des producteurs de l'audiovisuel



Thomas Tribolet

Avocat à Berne, consultant pour les associations GARP (Groupe Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) et SFP (Swiss Film Producers' Association) et directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Valérie Fischer

Journaliste, productrice de Silvia Filmproduktion AG depuis 1980, fondation en 2001 de Cobra Film AG, présidente du conseil d'administration et directrice de Cobra Film AG, productrice de films de fiction et de documentaires. Membre des comités de la SFP (Swiss Film Producers' Association), de Focal (Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel) et du Festival du film de Locarno.



Peter Reichenbach (depuis le 13 juin 2017)

Producteur chez Condor Films AG de 1990 à 1999. Fondation de C-FILMS AG en 1999. Membre de l'Académie internationale des arts et des sciences de la télévision ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de ses homologues allemande et européenne. Filmographie (extrait) : Une cloche pour Ursli, Train de nuit pour Lisbonne, L'Enfance volée, Grounding, Wilder (série).

Représentants des organismes de diffusion



Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Rossella Brughelli

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR et à la RSI Radiotelevisione svizzera di lingua italiana. Membre du groupe d'experts des organismes de diffusion de SWISS-PERFORM depuis 2009.



Frederik Stucki

Vice-président de Radio Schweiz SA, coproducteur des Radiodays Europe, comité de l'Association Européenne des Radios (AER), coproducteur de nombreux événements culturels, président de la Fondation suisse pour la radio et la culture (FSRC), auteur, conseiller et chargé de cours; publications, parmi lesquelles « Bildungshorizonte Radio und Fernsehen » (2009), « The AER Glossaries on Key Concepts » (2011).

Comité directeur

Incluant la présidente et le vice-président, le comité directeur était constitué en 2017 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Lorenz Haas (producteurs de phonogrammes)

Catherine Mettraux Kauthen (organismes de diffusion)

Cla F. Nett (interprètes de phonogrammes)

Yolanda Schweri (interprètes de l'audiovisuel)

Thomas Tribolet (producteurs de l'audiovisuel)

L'une des tâches principales du comité directeur est de préparer les séances du comité. Par conséquent, il a fixé les lignes directrices des négociations tarifaires et de la collaboration avec les sociétés de gestion suisses dans le cadre de cinq séances. Il a également évoqué les questions politiques à l'ordre du jour en rapport avec le droit d'auteur, les droits voisins, la gestion collective et le droit des médias et s'est consacré plus particulièrement à la révision de la LDA et à l'initiative « No Billag ».

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2017 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Charlotte Heinimann, Salva Leutenegger, Anne Papilloud, Irina Schönen

Interprètes de phonogrammes: Cla F. Nett (président), René Baiker, Ronald Dangel (jusqu'au 13 juin 2017), Monika Kaelin (jusqu'au 13 juin 2017), Bruno Marty (depuis le 13 juin 2017), Melanie Oesch (depuis le 13 juin 2017), Daniel Rohr, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Willi Egloff (président / jusqu'au 13 juin 2017), Thomas Tribolet (président depuis le 13 juin 2017), Gabriel Baur (depuis le 13 juin 2017), Peter Beck, Stefan Eberle, Valérie Fischer, Francine Lusser (depuis le 13 juin 2017), Peter Reichenbach, Theo Stich (jusqu'au 13 juin 2017)

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Julie Born, Nils Bortloff, Roman Camenzind (depuis le 13 juin 2017), Jörg Glauner, Stephan F. Peterer (jusqu'au 13 juin 2017), Andreas Ryser (depuis le 13 juin 2017), Willy Viteka (jusqu'au 13 juin 2017), Victor Waldburger

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Justus Bernau (jusqu'au 13 juin 2017), Rossella Brughelli, Martin Muerner, Andres Palomares (depuis le 13 juin 2017), Jascha Schneider-Marfels, Frederik Stucki, Andrea Werder-Stern.

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils se sont consacrés à la surveillance de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2017 des personnes suivantes :

Guido Vendramini

(représentant des producteurs de phonogrammes, président)

Rolf Simmen (représentant des interprètes de phonogrammes)

Justus Bernau (représentant des organismes de diffusion / jusqu'au 13 juin 2017)

Stefan Eberle (représentant des organismes de diffusion / depuis le 13 juin 2017)

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.- dans le domaine phonographique respectent les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié cinq dossiers en 2017. Il a approuvé les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Bureau

Une fois de plus, le personnel du bureau de SWISSPER-FORM a été très stable en 2017. Un seul départ a été enregistré, celui de Roman Varisco (assistant de direction). Il a quitté SWISSPERFORM à fin octobre 2017 et a été remplacé par Cheryl Pollo à partir de janvier 2018.

En 2017, le bureau a disposé en moyenne de 19,67 postes fixes à plein temps (18,81 l'année précédente), occupés par 23,34 collaborateurs (22,31 l'année précédente).

Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2017 dans les organes suivants :

- Comité de l'association Press Play : *Poto Wegener*
- Commission du hit-parade suisse : Poto Wegener, Michael Egli (suppléant)
- Présidence de la commission d'arbitrage des Swiss Music Awards :

Poto Wegener, Michael Egli (suppléant)

- Alliance contre le piratage sur Internet : *Poto Wegener*
- Comité d'ISAN Berne :

Poto Wegener

- Legal Working Group SCAPR Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights:
 Michael Egli, Caroline Ruckstuhl, Florina Drexel
- Rights Administration Working Group SCAPR:

 Michael Egli, Caroline Ruckstuhl, Florina Drexel

- Technical Working Group SCAPR / président : Ralf Goller
- Information Technology Counsil SCAPR : Ralf Goller
- Technical Subgroup IPD International Performers' Database:

Ralf Goller

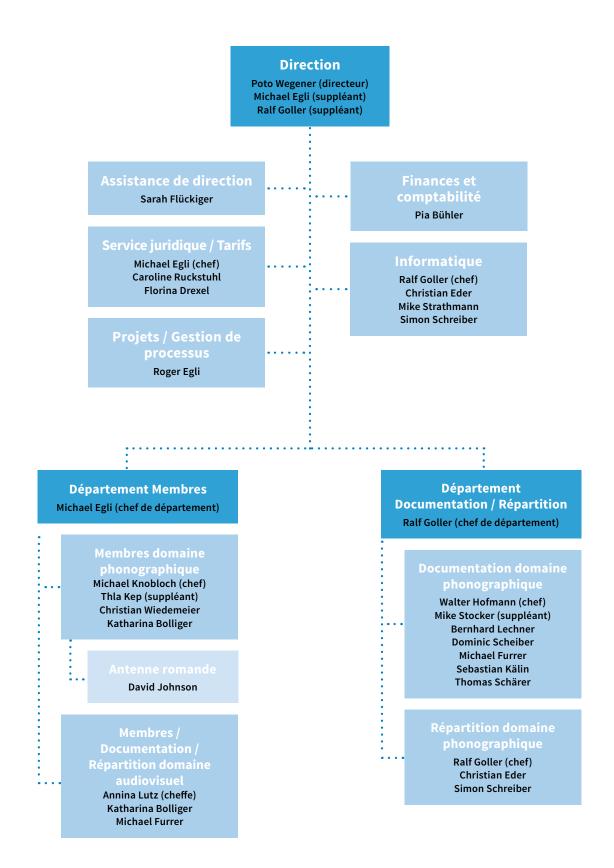
- Technical Subgroup VRDB Virtual Recording Database : Ralf Goller
- Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. / siège consultatif à l'assemblée des associés :

Annina Lutz

- Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse / siège consultatif :

Annina Lutz

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM fin 2017:



2. Membres

La croissance se poursuit

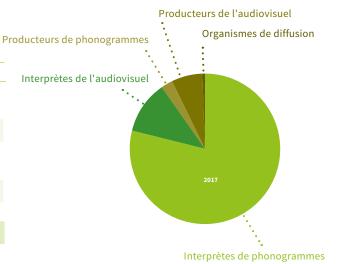
L'effectif des membres a une nouvelle fois fortement augmenté en 2017. Plus de mille nouveaux membres et mandants ont rejoint SWISSPERFORM durant l'année sous revue.

SWISSPERFORM comptait 16'538 membres et mandants à fin 2017, soit une hausse de 1029 ayants droit (+6,6%). Le nombre des ayants droit représentés par

SWISSPERFORM a donc pour ainsi dire doublé depuis 2009. Ce sont toujours les interprètes du domaine phonographique qui constituent le plus grand groupe d'ayants droit (13'490 / +864), suivis des interprètes de l'audiovisuel (1651 / +91). Se maintenant à 51 ayants droit, le groupe des organismes de diffusion est le plus petit. Comme l'année précédente, ce sont les producteurs de phonogrammes qui ont enregistré la plus forte croissance en pour cent (+13,3%).

Statistiques des membres 2017

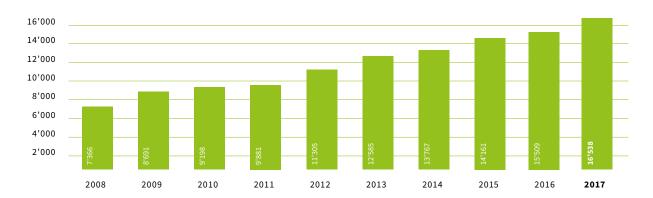
| Groupe d'ayants droit | Effectif des men | nbres / mandants |
|------------------------------|------------------|------------------|
| | 2016 | 2017 |
| Interprètes de phonogrammes | 12'626 | 13'490 |
| Interprètes de l'audiovisuel | 1'560 | 1'651 |
| Total interprètes | 14'186 | 15'141 |
| Producteurs de phonogrammes | 451 | 511 |
| Producteurs de l'audiovisuel | 821 | 835 |
| Total producteurs | 1'272 | 1'346 |
| Organismes de diffusion | 51 | 51 |
| Total | 15'509 | 16'538 |



Evolution de l'effectif des membres : interprètes et producteurs

| | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012* | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|
| interprètes | 15'141 | 14'186 | 13'056 | 12'534 | 11'372 | 10'097 | 8'803 | 8'221 | 7'750 | 6'789 |
| producteurs | 1'346 | 1'272 | 1'058 | 1'164 | 1'144 | 1'138 | 1'014 | 913 | 877 | 513 |

* mandants inclus depuis 2012



Mypad

Des personnes œuvrant au sein des organes de la société, des membres, politiciens, artistes, etc. présentent à la rubrique « MyPad » leurs productions musicales, films et émissions radio ou TV préférés. La rubrique « MyPad » est publiée sur notre site internet www.swissperform.ch et elle est complétée en permanence.

Liliane Amuat

Comédienne

Liliane Amuat est née à Zurich en 1989. Après des études d'art dramatique au Séminaire Max Reinhardt, elle est engagée pendant quatre ans au Burgtheater de Vienne. En 2015, elle passe au Théâtre de Bâle où elle interprète le rôle d'Irina dans « Les Trois Sœurs », dans une mise en scène de Simon Stone qui sera invitée par la suite aux rencontres théâtrales de Berlin. Elle est nominée dans la catégorie « meilleure interprétation féminine » au Prix du cinéma suisse 2017 et dans la catégorie « meilleure actrice de la relève » au festival Max Ophüls pour son rôle dans le film « Skizzen von Lou » de Lisa Blatter. La même année, elle participe au tournage du film « Der Frosch » de Jann Preuss. Elle s'est vu par ailleurs décerner le Prix du film de télévision suisse pour le téléfilm « Lotto » de Micha Lewinsky.

Cinéma

- Suzanne Katell Quillévéré (2013)
- Alle anderen Maren Ade (2009)
- P'tit Quinquin Bruno Dumont (2014)

Musique

- Tame Impala New Person, Same Old Mistakes (2015)
- Son Lux Easy (2013)
- Asaf & the Mojos Your Anchor (2011)

Emission

Stranger things/Transparent



Nicolas Senn

Musicien (hackbrett) et animateur

A quatre ans, Nicolas Senn (*1989) a assisté à un concert de l'ensemble appenzellois de musique à cordes Alderbuebe et a immédiatement été fasciné par le hackbrett et ses 125 cordes. Devenu depuis un virtuose de cet instrument, il a joué notamment en Russie, en Inde, en Chine, en Thaïlande, en Amérique, au Koweït et même au sommet du Kilimandjaro (5895 m) pour un projet humanitaire.

Après avoir produit plusieurs CD et participé à de nombreuses émissions de télévision, il a reçu des prix comme le « Prix Walo » ou le « Stadl-Stern » et a gagné la finale en Suisse du « Grand Prix der Volksmusik ».

Cet Appenzellois qui a plus d'une corde à son arc participe volontiers à des projets au-delà de nos frontières : il a été en tournée pendant trois ans avec le rappeur Bligg, a joué en live devant 120'000 spectateurs avec le Swiss Army Band à l'occasion du Basel Tattoo et a expliqué comment jouer du hackbrett à Stefan Raab dans l'émission « TV total » sur la chaîne allemande pro7. Dans ses concerts en solo, Nicolas Senn propose un tour du monde musical de haut vol, prouvant que l'on peut jouer de tout sur le hackbrett, de la musique appenzelloise au rock, en passant par le classique et le jazz.

Depuis 2012, il anime l'émission primée « Potzmusig » ainsi que le grand gala live « Viva Volksmusik » sur SRF 1. Nicolas Senn endosse en outre le rôle d'ambassadeur du fromage d'Appenzell depuis onze ans.

Cinéma

- Intouchables Olivier Nakache, Eric Toledano (2011)
- Band of Brothers (2001)
- Silvesterchlausen Thomas Rickenmann (2011)

Musique

- Aaheemele Geschwister Küng (2011)
- Lovers in Japan/Reign of Love Coldplay (2008)
- Em Renzo Sis Schötze-Chörli Stein (2013)

Emission

- Potzmusig – SRF 1



Activités de l'antenne romande

L'année 2017 marque le retour de l'antenne romande à Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier, le nouveau bureau se situe au 3^e étage de la maison de SUISA, à l'avenue du Grammont 11bis. La proximité de la coopérative des auteurs et éditeurs de musique a permis de renforcer le dialogue et l'échange d'informations entre les deux bureaux francophones. Ainsi, l'antenne romande a pu bénéficier de l'aimable collaboration de SUISA dans le cadre du travail de recherche d'ayants droits, membres potentiels de SWISSPERFORM, en vue du paiement de redevances non réclamées, travail qui s'est intensément poursuivi en 2017.

Parallèlement, l'antenne romande a bien sûr continué de répondre aux questions habituelles relatives aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la distinction entre les différentes sociétés de gestion, à la déclaration de participations à des enregistrements et/ou à des diffusions, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à des contrats d'enregistrements et de licence.

David Johnson, responsable de l'antenne romande, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM ainsi que les droits voisins dans le cadre des cours/évènements suivants:

- 1^{er} avril 2017:

rencontres professionnelles organisées dans le cadre du festival Archipel, Genève

- 23 octobre 2017:

Bachelor Of Arts Music Business, SAE Institute, Genève

- 9 novembre 2017 :

présentation aux collaborateurs du bureau romand de SUISA, Lausanne

- 17 novembre 2017 :

Bachelor en musiques actuelles – Haute École de Musique de Suisse romande (HEMU), Lausanne.

Contact:

SWISSPERFORM

David Johnson
Antenne romande

Avenue du Grammont 11bis 1007 Lausanne

Tél.: +41 (0)32 724 31 25 johnson@swissperform.ch



3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

SWISSPERFORM s'est vue confrontée en 2017 à une situation qu'elle a déjà vécue à plusieurs reprises au cours des années passées dans le cadre des négociations tarifaires. Il s'agissait pour elle de négocier un tarif dont la version précédente n'était pas encore entrée en vigueur en raison d'un litige en suspens. La situation est très inconfortable puisqu'il faut évoquer, lors des pourparlers, des points sur lesquels l'incertitude règne encore quant à la manière de les traiter d'un point de vue juridique. Comme aucune des parties n'est, en toute logique, disposée à faire des concessions sur ces questions, il est très difficile de parvenir à un consensus. Ce fut le cas, durant l'année sous revue, du nouveau tarif A télévision, qui porte sur les diffusions de la SSR en tant qu'utilisatrice. La première décision d'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) relative au tarif A TV 2014 - 2017 avait déjà fait un détour par le Tribunal fédéral et avait été renvoyée à la première instance pour nouvelle décision. La CAF s'étant prononcée une seconde fois, les deux parties ont à nouveau interjeté recours devant le Tribunal administratif fédéral en juin 2016. Lorsque les parties ont entamé, fin 2016, les négociations sur un nouveau tarif valable à partir de 2018, la procédure de recours relative au tarif précédent n'était pas achevée, et il en était toujours de même au moment de soumettre le nouveau tarif. SWISSPERFORM salue par conséquent les efforts déployés dans le cadre de la révision en cours de la loi sur le droit d'auteur pour accélérer la procédure d'approbation des tarifs. L'actuel projet de loi prévoit des mesures afin de rationaliser la procédure de recours devant le Tribunal administratif fédéral. Il reste à espérer qu'elles seront intégrées dans la loi révisée, permettant ainsi d'éviter que ne se reproduisent des situations telles que décrites ci-dessus.

Tarif A télévision

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles sur le marché par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la télévision et utilisations y afférentes

Comme indiqué ci-dessus, la procédure de recours concernant le tarif A TV 2014 - 2017 est toujours pendante

devant le Tribunal administratif fédéral. Le litige porte sur le montant que doit verser la SSR pour la diffusion de phonogrammes du commerce qu'elle a intégrés dans des productions propres. La CAF avait décidé qu'une indemnité de 1,6575% était due et que les rémunérations devaient être plafonnées : la limite était fixée à CHF 100'000.- pour 2014, puis relevée chaque année de CHF 100'000.- supplémentaires pour atteindre CHF 400'000.- en 2017. Les deux parties ont formé recours devant le Tribunal administratif fédéral contre cette décision en juin 2016. SWISSPERFORM n'est pas d'accord avec ce plafonnement ; quant à la SSR, elle exige que le taux de rémunération soit divisé par deux.

En dépit de cette question de droit en suspens, il a fallu négocier un nouveau tarif A TV valable à partir de 2018 durant l'année sous revue. SWISSPERFORM et la SSR ont finalement convenu de prolonger le tarif actuel d'une année. S'agissant du montant non encore établi de la rémunération pour les phonogrammes du commerce intégrés dans des productions propres, la SSR s'est déclarée disposée à relever à CHF 500'000.- le montant maximal dans ce domaine. Les parties ont par ailleurs convenu d'ajouter sur ce point une clause supplémentaire dans le tarif, précisant que le résultat d'une décision entrée en force concernant le tarif précédent s'applique avec les changements requis. Le tarif A TV 2018, soumis le 30 juin 2017, a été approuvé par la Commission arbitrale fédérale (CAF) par décision du 26 octobre 2017.

Fin 2017, SWISSPERFORM et la SSR ont déjà entamé de nouvelles négociations en vue d'un nouveau tarif valable à partir de 2019. Tout porte à croire qu'il n'y aura toujours pas d'arrêt du Tribunal administratif fédéral sur le point litigieux d'ici la date de la remise du nouveau tarif, à fin mai 2018.

Tarif A radio

Utilisation de phonogrammes disponibles sur le marché par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la radio et utilisations y afférentes

S'agissant du tarif A radio 2013-2016, la question des éléments à prendre en compte pour l'obligation de rémunération en lien avec la diffusion d'un phonogramme du commerce était contestée. Le Tribunal fédéral ayant renvoyé l'affaire à la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour nouvelle décision, cette dernière a approuvé la requête de SWISSPERFORM, à savoir que l'on ne prenne pas uniquement en considération, comme critère relatif à un enregistrement diffusé, le fait que le pays d'origine ou celui du siège des artistes ou des producteurs octroie la réciprocité (conformément à la Convention de Rome), mais aussi que l'enregistrement ait été publié dans un Etat membre devenu partie au WPPT (Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes) qui octroie la réciprocité. Le recours déposé par la SSR contre cette décision a été rejeté par le Tribunal administratif fédéral dans son arrêt rendu le 24 avril 2017. Par la suite, la SSR a renoncé à porter l'affaire devant le Tribunal fédéral.

SWISSPERFORM et la SSR ne sont pas non plus parvenues à s'entendre sur le tarif suivant, valable pour la période 2017 - 2019. Dans sa décision du 23 novembre 2016, la CAF a approuvé certaines des requêtes de SWISSPERFORM visant à améliorer les déclarations de la SSR concernant les enregistrements diffusés. Par contre, elle a refusé la plupart des clauses proposées par SWISSPERFORM qui, sur différents points de détail, auraient entraîné des hausses de la rémunération pour la SSR. Le 15 février 2018, la CAF a fait parvenir aux parties son exposé des motifs écrit. Le délai de recours contre cette décision n'a pas encore expiré au moment de clore la rédaction du présent rapport annuel.

TC S

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles sur le marché à des fins de diffusion par des émetteurs privés de programmes de radio et de télévision et utilisations y afférentes

L'actuel TC S, en vigueur depuis 2015, inclut, en ce qui concerne la durée de validité, une clause selon laquelle le tarif se prolonge automatiquement d'une année supplémentaire, sauf dénonciation par l'une des parties aux négociations jusqu'à la fin de l'année. Les sociétés de gestion ont soumis un nouveau projet de tarif aux utilisateurs en août 2017 déjà et les ont invités à une première séance de négociations le 31 octobre 2017. A cette occasion, les utilisateurs ont exprimé le souhait de prolonger le TC S une nouvelle fois d'une année étant donné que les organismes de diffusion auraient besoin de tout leur potentiel pour combattre l'initiative « No Billag ». Par courrier du 22 novembre 2017, les sociétés de gestion leur ont fait

savoir qu'elles comprenaient la requête des associations et qu'elles soutiendraient les efforts déployés contre l'initiative « No Billag ». Par conséquent, elles renonceraient à résilier le TC S pour le 31 décembre 2018, si bien que plus rien ne s'opposait, de la part des sociétés de gestion, à une prolongation automatique du TC S pour l'année 2019. Cela signifiait que les utilisateurs pourraient encore procéder à une déduction forfaitaire de 15% sur les recettes publicitaires, identique à celle pratiquée en 2017 et 2018. Les sociétés de gestion ont toutefois réaffirmé qu'à leur avis, cette déduction était fondamentalement en contradiction avec le principe dit du produit brut et qu'elle n'avait donc pas sa place dans un tarif futur. Les sociétés de gestion ont constaté par ailleurs que la suspension des négociations entraînerait également le report du débat lancé par quelques diffuseurs au sujet du traitement des spécificités des radios dans les régions périphériques et de montagne. Une motion du conseiller national Martin Candinas est pendante à cet égard (motion n° 16.3849 du 30 septembre 2016, intitulée « Diffuseurs radio des régions périphériques et de montagne. Dispense de l'obligation de rémunération sur la quote-part de la redevance pour la diffusion de musique »). Les sociétés de gestion sont toutefois d'avis que cette question doit être résolue dans le cadre des prochaines négociations tarifaires, et non par le législateur.

TC S – fenêtres publicitaires Fenêtres publicitaires Allemagne

Les nouvelles négociations relatives aux redevances des émetteurs privés allemands diffusés en Suisse sont en cours.

ТС За

Communication publique d'émissions ainsi qu'utilisation de phonogrammes et vidéogrammes, notamment musique de fond ou d'ambiance

La Commission arbitrale fédérale (CAF) a envoyé le 14 septembre 2017 l'exposé des motifs de sa décision du 7 novembre 2016 relative au TC 3a 2017 - 2021. Elle avait alors décidé de maintenir le tarif actuel jusqu'à fin 2018 et d'introduire les redevances modifiées à partir de 2019, au moment de la suppression de Billag conformément à la LRTV révisée. Pour les clients qui payaient déjà la redevance directement à l'organe commun d'encaissement SUISA, il en résulte une baisse de l'indemnité de 20%. Pour les clients chez qui Billag encaissait jusqu'ici la redevance (en même temps que les redevances de réception radio et télévision),

autrement dit la très grande majorité des clients, le nouveau tarif implique une hausse de 14% pour la redevance de base et de 2,6% pour la redevance supplémentaire. Là-dessus, GastroSuisse, l'Union suisse des arts et métiers, la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN) et Swiss Fashion Stores ont formé recours devant le Tribunal administratif fédéral, exigeant une baisse du tarif à partir de 2017. La procédure de recours est toujours pendante.

TC 3a complémentaire

Redevance pour la réception d'émissions et l'exécution de phonogrammes et vidéogrammes dans des chambres

L'arrêt du Tribunal fédéral du 13 novembre 2012 ayant déclaré illicite la perception de redevances pour le fait de faire voir ou entendre des phonogrammes et vidéogrammes dans les chambres d'hôtels, les hôpitaux et les appartements de vacances sur la base du TC 3a alors en vigueur pour la période 2008-2013, les sociétés de gestion ont proposé un TC 3a complémentaire qui a été renvoyé à la Commission arbitrale fédérale (CAF) après un détour par le Tribunal administratif fédéral. La décision de la CAF a été attaquée à son tour jusque devant le Tribunal fédéral par les associations d'utilisateurs. Dans son arrêt du 13 décembre 2017, celui-ci a établi que la diffusion d'émissions de radio et de télévision dans les chambres d'hôtels et autres établissements de l'industrie hôtelière est soumise à rémunération, et ce avec effet rétroactif au 8 juillet 2015. Etant donné que l'effet suspensif n'avait pas été accordé au recours des utilisateurs à partir de cette date, Billag procède déjà à l'encaissement d'après le TC 3a complémentaire depuis ce moment-là au nom des sociétés de gestion.

TC 4i

Redevance sur les supports de mémoire numériques intégrés dans des appareils

Les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs se sont réunies à plusieurs reprises courant 2017 pour évoquer l'intégration éventuelle des montres connectées dans le TC 4i en vigueur, celui-ci incluant une disposition permettant de l'envisager. Ces discussions n'ont toutefois pas abouti.

Le 4 décembre 2017, les associations d'utilisateurs ont fait usage de la possibilité prévue dans le tarif de résilier ce dernier pour fin 2018. Les parties ont donc repris les

négociations début 2018. Celles-ci portent à la fois sur les redevances de copie privée relatives aux appareils déjà couverts jusqu'ici par le TC 4i (lecteurs mp3, enregistreurs vidéo avec disque dur, smartphones et tablettes) et sur l'assujettissement des montres connectées à la redevance sur les supports vierges. Les négociations se poursuivent.

TC 5

Location d'exemplaires d'œuvres

Le marché est en recul depuis des années dans le domaine de la location de phonogrammes et de vidéogrammes. Pour cette raison, les sociétés de gestion ont décidé de réunir l'ancien TC 5 pour les vidéothèques et le TC 6a pour les bibliothèques dans un nouveau TC 5 afin de générer un potentiel d'économies supplémentaire. Au cours des négociations entamées début 2017, les représentants des vidéothèques et des bibliothèques ont donné leur accord à un regroupement des anciens TC 5 et TC 6a. Les sociétés de gestion ont par ailleurs argué qu'il conviendrait de changer de système dans le calcul des redevances pour les bibliothèques. Cependant, comme les représentants des bibliothèques n'étaient pas d'accord avec un tel changement, les parties aux négociations ont convenu de remettre un tarif non contesté réunissant les anciens TC 5 et TC 6a, à titre de solution transitoire pour un an. Dans l'intervalle, les négociations seront poursuivies afin de clarifier les questions de principe encore en suspens et de développer un consensus. Un tarif résultant d'un accord a donc été soumis à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 30 juin 2017 et celle-ci l'a approuvé par décision du 13 décembre 2017. En date du 21 novembre 2017, les sociétés de gestion ont repris les discussions avec les bibliothèques concernant un nouveau TC 5 valable à partir de 2019. Les pourparlers sont toujours en cours.

TC 12

Redevance pour la mise à disposition de set-topboxes avec mémoire et de vPVR (virtual Personal Video Recorder)

Le 16 juin 2016, les sociétés de gestion ont soumis un tarif qui était le fruit d'un accord (TC 12 2017 - 2019) à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF). Ce tarif prévoyait une hausse des redevances de 10%, soit environ 10 centimes. Par courrier du 19 août 2016, les organismes de diffusion ont requis la qualité de partie séparée à la procédure et demandé de ne pas approuver le TC 12 sous la

forme proposée par les sociétés de gestion. Ils ont argué qu'ils avaient déjà expliqué, au cours des négociations portant sur le nouveau tarif, que la télévision de rattrapage avait entraîné pour eux des pertes massives ces dernières années en Suisse. Par conséquent, ils réclamaient l'introduction dans le tarif de restrictions supplémentaires concernant la télévision de rattrapage ainsi qu'une hausse des indemnités plus marquée. Ces exigences se sont toutefois heurtées à une vive opposition de la part des utilisateurs et n'ont finalement pas obtenu – de l'avis des organismes de diffusion – un soutien suffisant de la part des sociétés de gestion.

Par décision du 22 mars 2017, la CAF a refusé d'octroyer aux organismes de diffusion la qualité de partie séparée à la procédure d'approbation, au motif que deux participants avaient représenté directement les intérêts des organismes de diffusion lors des négociations et que l'idée à la base de la gestion collective est bel et bien que ce soient des associations, et non des titulaires de droits individuels, qui mènent les négociations. Les organismes de diffusion n'ont pas recouru contre cette décision incidente de la CAF. Cette dernière a rendu sa décision d'approbation proprement dite pour le TC 12 2017 - 2019 le 16 février 2018. Le délai de recours contre cette décision n'a pas encore expiré au moment de clore la rédaction du présent rapport annuel.

TC L

Cours de danse, de gymnastique et de ballet

Au cours des négociations pour un nouveau TC L valable à partir de 2018, les sociétés de gestion ont évoqué les résultats d'un sondage qu'elles avaient confié à l'Institut de recherche indépendant GfS et qui avait été réalisé en 2014 auprès des écoles de danse et de sport, dans les centres de fitness, etc. S'appuyant sur cette étude, les sociétés de gestion en ont conclu que le TC L en vigueur jusque-là était déraisonnablement bas. Les associations d'utilisateurs ont cependant refusé toute idée d'augmentation lors des premiers pourparlers. A l'issue d'âpres négociations, les parties ont finalement convenu d'une redevance majorée de 12% conjuguée à un rabais de contrat et d'association atteignant 35% en tout, ce qui équivaut à une hausse effective de 4% pour les membres d'associations. Les sociétés de gestion ont fait un geste à l'égard des associations d'utilisateurs en acceptant de fixer la durée de validité du tarif à dix ans. Elles ont soumis le nouveau TC L, fruit d'un accord, à

l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 9 mai 2017. Celle-ci a approuvé le nouveau TC L 2018 - 2027 par décision du 13 octobre 2017.

Les tarifs communs suivants, dont la validité expirait fin 2017, ont été prolongés sans modifications substantielles du contenu :

TC S Principauté de Liechtenstein **Emetteurs**

1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

TC 10

Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec prolongation automatique d'année en année jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

TC C

Eglises et autres communautés religieuses

1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, avec prolongation automatique d'année en année jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

TC Hb

Exécutions musicales pour manifestations dansantes et récréatives

1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, avec prolongation automatique d'année en année jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

ТС Ма

Juke-boxes

1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec prolongation automatique d'année en année jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

Recettes tarifaires

La tendance observée depuis des années s'est confirmée en 2017 : les recettes tarifaires ont encore progressé. La barre des 60 millions de francs a été franchie pour la première fois.

SWISSPERFORM a enregistré en 2017 des recettes tarifaires de CHF 60'257'825.47, soit une hausse de CHF 5,4 millions ou 9,87% par rapport à l'année précédente. Les origines de cette croissance sont multiples. Ainsi, on constate une augmentation des utilisations dans des tarifs déterminants (notamment les TC 1, TC 12 et TC 4e), alors qu'on semble avoir touché le fond dans les secteurs où les utilisations sont en recul (p. ex. pour les droits de location, les « anciens » tarifs sur les supports vierges : cassettes vierges, CD-R, DVD). Un contrôle renforcé de l'encaissement a par ailleurs déployé des effets positifs en 2017 (p. ex. pour le TC S). Il convient de relever deux autres éléments qui ont largement contribué à ce bon résultat : ce sont les négociations tarifaires couronnées de succès et le travail d'encaissement réalisé par les sociétés sœurs SUISSIMAGE, SUISA et ProLitteris, qui sont compétentes pour les tarifs communs et à qui il convient d'adresser une fois de plus les plus vifs le cadre du tarif A radio. remerciements.

Côté dépenses, l'exercice s'achève aussi sur un bilan positif. Bien que les charges 2017 aient légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, le taux de frais de gestion a pu être abaissé pour la quatrième fois consécutive. Le taux de frais net 2017 s'est élevé à 7,07%, contre 7,55% l'année précédente. Le taux de frais brut a atteint 10,59% (10,98% en 2016).

L'évolution relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : ceux-ci ont enregistré une forte croissance après un léger recul l'année précédente. La hausse par rapport à l'année précédente atteint quelque CHF 2,2 millions, soit 9,08%. Elle s'explique à la fois par l'augmentation des utilisations dans le cadre du TC 1, qui est le tarif le plus important, et par le relèvement des redevances de ce même tarif.

Droits d'exécution : après la légère hausse enregistrée forte croissance : on enregistre ici un supplément de recetl'an passé (CHF 140'000.–, soit 1,78%), les droits d'exécution ont connu en 2017 une baisse de recettes d'environ plique avant tout par la progression des utilisations dans CHF 300'000.– (-3,77%). Ce résultat s'explique essenle cadre du TC 1. L'évolution est aussi positive concernant

tiellement par l'effondrement du TC H (-26%) et du TC K (-16%). Ces évolutions sont observées de près ; un contrôle renforcé de l'encaissement a été mis en place pour le TC K.

Redevance sur les supports vierges : le domaine de la redevance sur les supports vierges connaît une évolution sans cesse positive. La hausse de 2017 atteint quelque CHF 2,4 millions, soit 23,55%. Comme indiqué plus haut, ce résultat favorable est dû à la progression des recettes du tarif pour smartphones TC 4e (+CHF 0,6 million / +44%) ainsi qu'à l'utilisation accrue de la TV de rattrapage (Replay TV) dans le cadre du TC 12 (+CHF 1,7 million / +27%).

Droits de diffusion : le produit en hausse des droits de diffusion a atteint CHF 13,1 millions (+CHF 1,2 million / +10,03%). C'est avant tout le boom des recettes du TC S radio qui est à l'origine de ce résultat positif. Celles-ci avaient reculé en 2016 de CHF 2,6 millions à CHF 1,8 million en raison d'une provision. Par la suite, SWISSPERFORM a renforcé le contrôle de l'encaissement avec la société SUISA qui en est responsable. Grâce à cette mesure et à un tarif amélioré, les recettes du TC S radio ont passé à CHF 3,8 millions (+111%). Par ailleurs, un accord a été conclu plus rapidement que les années précédentes avec la SSR concernant le décompte final dans le cadre du tarif A radio.

Autres domaines : les recettes sont en recul dans les autres domaines (droits de location, droits en ligne, autres droits). Les répercussions sur le résultat global sont toutefois minimes puisque cela fait déjà quelques années que ces tarifs ne dégagent plus que des recettes marginales.

Evolution de 2012 à 2017

Une comparaison sur cinq ans dévoile le tableau suivant. Globalement, les recettes ont pu être relevées de CHF 43,8 millions à CHF 60,2 millions (+37,29%) depuis 2012. C'est le domaine de la redevance sur les supports vierges qui a enregistré la plus forte croissance : les CHF 4,3 millions de l'année 2012 ont fait place aux CHF 12,5 millions de l'année sous revue, ce qui équivaut à une hausse de 186%. Voilà qui illustre clairement le bien-fondé de la forte mobilisation contre la proposition du groupe libéral-radical qui réclamait la suppression de la redevance sur les supports vierges par le biais d'une initiative parlementaire en 2013. Le domaine des droits de retransmission affiche, lui aussi, une forte croissance : on enregistre ici un supplément de recettes de CHF 5,5 millions depuis 2012 (+26,17%). Celui-ci s'explique avant tout par la progression des utilisations dans le cadre du TC 1. L'évolution est aussi positive concernant

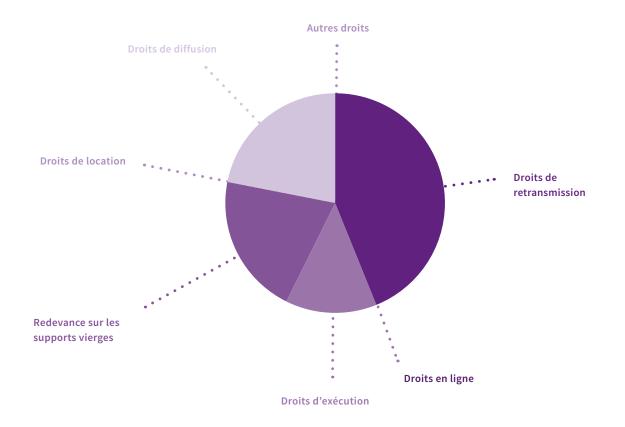
les droits de diffusion : les recettes ont augmenté de CHF 2,5 millions (+23,07%) depuis 2012. Le bilan est mitigé s'agissant des droits d'exécution. Les redevances 2017 sont certes supérieures de quelque CHF 0,4 million à celles de 2012 (+4,98%), mais 2012 était une année particulièrement mauvaise dans ce domaine. Enfin, la tendance est négative en ce qui concerne les droits de location : de CHF 154'969.37 en 2012, les recettes ont passé à

CHF 33'885.55 (-78,13%). Cette évolution reflète le marché de la location et ne surprend pas.

Si le taux de frais net s'élevait à 8,28% en 2012, il a passé à 7,07% en 2017. La baisse atteint 17,6%. Il n'est pas possible de procéder à une comparaison sur cinq ans pour le taux de frais brut étant donné que celui-ci n'est indiqué que depuis 2016.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

| Droits | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Droits de retransmission | 20'958'456.12 | 22'108'769.48 | 23'007'901.32 | 24'148'123.08 | 24'242'369.46 | 26'443'057.01 |
| Droits d'exécution | 7'708'836.25 | 8'114'201.05 | 7'914'562.11 | 8'262'965.82 | 8'409'983.82 | 8'092'602.42 |
| Redevance sur les supports vierges | 4'358'284.04 | 5'064'216.58 | 7'389'348.95 | 7'672'900.05 | 10'115'620.79 | 12'497'592.44 |
| Droits de location | 154'969.37 | 99'668.89 | 60'189.91 | 38'357.71 | 68'473.99 | 33'885.55 |
| Droits de diffusion | 10'708'977.90 | 12'170'128.71 | 10'316'682.81 | 11'337'148.75 | 11'978'063.22 | 13'179'934.75 |
| Droits en ligne | | | | 13'000.00 | 19'577.81 | 2'000.00 |
| Autres droits | 300.00 | 50.00 | 0.00 | 77'662.06 | 8'637.43 | 8'753.30 |
| Total en CHF | 43'889'823.68 | 47'557'034.71 | 48'688'685.10 | 51'550'157.47 | 54'842'726.52 | 60'257'825.47 |
| Frais administratifs | 8,28 % | 8,40 % | 7,88 % | 7,75 % | 7,55 % | 7,07 % |



Recettes tarifaires brutes 2017, comparées à celles de l'année précédente

| Tarif | Encaissement par | Désignation du tarif | 2017 | Année précédente |
|------------------|----------------------|--|---------------|---------------------|
| Droits de retrar | nsmission | | СНБ | CHF |
| TC 1 | SUISSIMAGE | Retransmission de programmes dans les réseaux câblés | 25'782'890.30 | 23'458'273.23 |
| | SUISSIMAGE | Recettes supplémentaires | 144'000.35 | 176'807.91 |
| | SUISSIMAGE | Lots mixtes, part retransmission (10%) | 15'208.95 | 15'367.50 |
| TC 2a | SUISSIMAGE | Retransmission à l'aide de réémetteurs | 26'733.75 | 34'372.03 |
| TC 2b | SUISSIMAGE | Retransmission via des réseaux IP | 474'223.66 | 572'916.29 |
| Droits d'exécut | ion | | CHF | CHF |
| TC 3a | SUISA | Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes | 4'656'720.09 | 4'674'846.42 |
| | | Réception publique TV base et complément | 1'527'298.13 | 1'537'008.86 |
| TC 3b | SUISA | Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio | 10'408.75 | 10'945.73 |
| | | Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo | 23'753.59 | 23'071.54 |
| | | Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo | 40'647.45 | 42'667.00 |
| TC 3c | SUISA | Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing) | 20'104.41 | 2'902.20 |
| тс с | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises | 24'544.21 | 25'552.25 |
| TC E | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas | 207'490.27 | 195'370.24 |
| тс н | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière | 581'208.09 | 786'238.00 |
| тс нь | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives 367'044.3 | | 396'775.51 |
| TC HV | SUISA | Hôtel-vidéo | 11'895.97 | 18'848.36 |
| тс к | SUISA | Concerts et productions analogues | 420'904.07 | 493'331.65 |
| TC L | SUISA | Cours de danse et ballet | 170'048.45 | 177'302.37 |
| TC Ma | SUISA | Juke-boxes | 19'366.96 | 17'988.40 |
| тс т | SUISA | Projections payantes/télékiosque/Audiotex | 951.37 | 768.06 |
| тс z | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques | 10'216.24 | 6'367.23 |
| Redevance sur | les supports vierges | | CHF | CHF |
| TC 4 | SUISA | Copie privée, supports vierges/audio | 3'604.38 | 6'686.78 |
| | | Copie privée, supports vierges/vidéo | 693.36 | 3'050.83 |
| | SUISA | Copie privée, CD-R | 67'755.92 | 78'914.14 |
| | SUISA | Copie privée, DVD | 173'103.53 | 197'803.76 |
| TC 4i | SUISA | Copie privée, enregistreurs numériques audio | 126'066.01 | 163'030.98 |
| | | Copie privée, enregistreurs numériques vidéo | 84'160.86 | 195'549.84 |
| | SUISA | Redevance sur les mémoires de téléphones portables | 1'944'809.32 | 1'349'540.21 |
| | SUISA | Redevance sur les mémoires de tablettes | 1'041'558.74 | 909'944.73 |
| TC 7 | PROLITTERIS | Utilisation scolaire/audio | 25'905.39 | 20'724.54 |
| | | Utilisation scolaire/vidéo | 518'107.74 | 414'490.93 |
| | | Réseaux | 113'019.56 | |
| TC 9 | PROLITTERIS | Utilisation au sein d'entreprises | 359'036.70 | 463'091.20 |
| TC 12 | SUISSIMAGE | Set-top-boxes | 8'039'770.93 | 6'312'792.85 |
| Sous-total | | | 47'033'251.87 | 42'783'341.57 |

| Tarif | Encaissement par | Désignation du tarif | 2017 | Année précédente |
|--------------------|------------------|--|---------------|---------------------|
| Droits de location | 1 | | CHF | CHF |
| TC 5 | SUISA | Location de phonogrammes | 0.00 | 0.00 |
| | | Location de vidéogrammes | 3'137.17 | 4'397.70 |
| TC 6 | PROLITTERIS | Location de phonogrammes dans les bibliothèques | 17'116.58 | 12'796.12 |
| | | Location de vidéogrammes dans les bibliothèques | 13'631.80 | 51'280.17 |
| Droits de diffusio | n | | CHF | CHF |
| TC 1 | SUISSIMAGE | Lots mixtes, part diffusion primaire (90%) | 136'880.56 | 138'307.45 |
| | SUISSIMAGE | Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés | 73'033.09 | 86'882.50 |
| A radio | SWISSPERFORM | Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes | 6'951'782.41 | 7'486'375.33 |
| A TV | SWISSPERFORM | Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes et vidéogrammes | | 1'774'678.69 |
| | SWISSPERFORM | Programmes radio repris | 75'000.00 | |
| | SWISSPERFORM | Phonogrammes du commerce dans des productions propres | 296'439.10 | |
| | SWISSPERFORM | Vidéogrammes du commerce | 1'050'000.00 | |
| | SWISSPERFORM | Films musicaux | 48'000.00 | |
| TC S radio | SUISA | Utilisation de phonogrammes par des radios privées | 3'872'598.45 | 1'830'137.13 |
| TC S TV | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées | 18'520.39 | 297'055.33 |
| | SUISA | Phonogrammes du commerce | 198'368.24 | |
| | SUISA | Vidéogrammes du commerce | 46'881.32 | |
| | SUISA | Films musicaux | 38'914.03 | |
| | | Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses | 303'626.44 | 277'250.81 |
| TC S | SIG | Simulcasting étranger | 60'000.00 | |
| тс ү | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les radios et télévisions à péage | | 72'008.48 |
| TC Y radio | SUISA | Utilisation de phonogrammes par les radios à péage | -47'987.47 | |
| TC Y TV | SUISA | Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les télévisions à péage | 25'291.61 | |
| | SUISA | Phonogrammes du commerce | 26'070.48 | |
| | SUISA | Vidéogrammes du commerce | 6'255.95 | |
| | SUISA | Films musicaux | 260.15 | |
| Autres droits | | | CHF | CHF |
| TC 10 | PROLITTERIS | Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles | 8'753.30 | 19'577.81 |
| TC 13 | SWISSPERFORM | Utilisation de droits orphelins | 0.00 | 0.00 |
| Droits en ligne | | | CHF | CHF |
| Droits en ligne | SWISSPERFORM | | 2'000.00 | 8'637.43 |
| Total | | | 60'257'825.47 | 54'842'726.52 |
| | | | | |

4. Répartition

Ventilation

Les recettes tarifaires brutes de SWISSPERFORM se composent des parts de SWISSPERFORM aux tarifs communs et des recettes en provenance des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). La première étape consiste à déduire de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux affectations décidées par l'assemblée des délégués. Puis vient la ventilation, autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais on se met d'accord sur des réglementations spécifiques pour les différents tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont explicités dans l'annexe A du règlement de répartition.

On sépare dans un premier temps les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « Ventilation 1 ». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une « Ventilation 2 », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes,

de phonogrammes et de l'audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Décisions relatives à la ventilation

Deux réunions ont eu lieu en avril et juin 2017 concernant la ventilation 2. Des représentants des quatre groupes d'ayants droit concernés (interprètes et producteurs) se sont entendus sur différents tarifs.

Suite à des changements dans les tarifs et dans le comportement des utilisateurs, les représentants des groupes d'ayants droit ont dû revoir l'attribution des fonds en provenance de différents tarifs. Les responsables ont convenu au préalable d'une terminologie partiellement nouvelle pour les tarifs TC 1, tarif A TV, TC S et TC Y, compte tenu de la présence, à l'encaissement, d'informations supplémentaires concernant le comportement d'utilisation. Ces précisions permettent d'affiner l'attribution aux divers groupes d'ayants droit, ce qu'il convient de concrétiser dans la ventilation. Les changements touchent essentiellement les trois tarifs dits de la télévision. Les recettes du TC S et du TC Y seront désormais réparties dans trois catégories distinctes : phonogrammes du commerce, vidéogrammes du commerce et films musicaux. Le tarif A TV sera scindé pour sa part en quatre domaines d'utilisation : programmes radio repris, phonogrammes du commerce dans des productions propres, vidéogrammes du commerce et films musicaux.

Le tableau ci-après indique la nouvelle terminologie pour les tarifs susmentionnés :

| ancien | nouveau | remarque |
|---|---|--|
| TC 1 retransmission | TC 1 retransmission | terminologie inchangée / n'inclut plus désormais TC 1 recettes supplémentaires |
| | TC 1 recettes supplémentaires | désormais à part, autrefois intégré dans le TC 1 |
| TC 1 – diffusion primaire | TC 1 – diffusion primaire | terminologie inchangée |
| TC 1 – diffusion primaire recettes supplémentaires effectives | TC 1 – lots mixtes | nouvelle terminologie |
| Tarif A TV – phonogrammes du commerce non synchronisés | Tarif A TV – programmes radio repris | nouvelle terminologie |
| Tarif A TV – mise à disposition de productions propres | Tarif A TV – phonogrammes du commerce dans des productions propres | nouvelle terminologie |
| Tarif A TV – vidéogrammes du commerce | Tarif A TV – vidéogrammes du commerce | terminologie inchangée |
| Tarif A TV – films musicaux | Tarif A TV – films musicaux | terminologie inchangée |
| TC S émetteurs privés (audio) | TC S – radio | nouvelle terminologie |
| TC S émetteurs privés (audio / audiovisuel) | TC S – TV ancien | inclut des recettes de facturations d'avant 2016 (avant que le TC S – TV ne soit divisé en trois parties) |
| | TC S TV – phonogrammes du commerce | désormais catégorie à part |
| | TC S TV – vidéogrammes du commerce | désormais catégorie à part |
| | TC S TV – films musicaux | désormais catégorie à part |
| TC Y émetteurs à péage – radio | TC Y – radio | nouvelle terminologie |
| TC Y émetteurs à péage – TV | TC Y TV – ancien | inclut des recettes de facturations d'avant 2016 (avant que le TC Y – TV ne soit divisé en trois parties) |
| | TC Y TV – phonogrammes du commerce | désormais catégorie à part |
| | TC Y TV – vidéogrammes du commerce | désormais catégorie à part |
| | TC Y TV – films musicaux | désormais catégorie à part |
| | | |

Les responsables ont pris par ailleurs les décisions suivantes concernant la ventilation :

- TC 1 lots mixtes: 90% des recettes de cette nouvelle catégorie sont répartis selon l'ancienne clé du TC Y. Les 10% restants sont attribués au TC 1 en tant que part de retransmission. Les clés de ventilation de ces tarifs s'appliquent.
- Tarif A TV phonogrammes du commerce dans des productions propres / TC Y radio / TC Y TV phonogrammes du commerce : suite à la décision prise, ces recettes sont réparties pour moitié entre les deux groupes d'ayants droit du domaine phonographique.
- *TC Y TV films musicaux*: la répartition s'effectue par analogie avec le tarif A TV films musicaux (interprètes de phonogrammes 47,5% / interprètes de l'audiovisuel 2,5% / producteurs de phonogrammes 50%).
- Tarifs A TV, S TV et Y TV vidéogrammes du commerce : les responsables ont convenu de la clé de répartition suivante : les deux groupes d'ayants droit du domaine phonographique reçoivent chacun 3%, les deux groupes du domaine audiovisuel chacun 47%.
- TC S fenêtres publicitaires: les deux groupes d'ayants droit du domaine audiovisuel reçoivent désormais chacun 8%.

La version actualisée du règlement de répartition se trouve sur le site Internet de SWISSPERFORM (www.swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html).

Adaptations du règlement de répartition

Interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel

Après plus de dix ans, SWISSPERFORM a révisé de fond en comble les règles de répartition des redevances entre les artistes interprètes. Son objectif a été d'adapter le règlement à la jurisprudence en vigueur et à l'évolution du contexte international, mais aussi de garantir la répartition la plus juste possible. Le règlement a été soumis à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) en mai 2016 et celui-ci l'a approuvé le 27 février 2017. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018 pour l'année d'utilisation 2017. Les interprètes ont été informés par courriel en novembre 2017. Il leur a par ailleurs été signalé que des précisions sur la teneur des nouvelles dispositions et sur le stade de leur mise en œuvre étaient publiées sur le site Internet de SWISSPERFORM et sans cesse actualisées. Le règlement de répartition a également subi des modifications en 2017 concernant le partage des recettes en faveur des « phonogrammes disponibles dans le commerce » et des « phonogrammes non disponibles dans le commerce » ainsi que des vidéos musicales (les modifications concernaient l'ancienne annexe A1). Le partage des recettes tarifaires attribuées aux interprètes de l'audiovisuel dans l'ancienne annexe A2 a, lui aussi, été adapté. L'IPI a approuvé l'ensemble des modifications soumises.

Producteurs de l'audiovisuel

Une modification en rapport avec différentes adaptations relatives à l'affectation des recettes tarifaires aux domaines de répartition, décidée par le groupe d'experts des producteurs de l'audiovisuel en août 2017, a été soumise le 18 janvier 2018 à l'IPI, qui l'a approuvée.

Producteurs de phonogrammes

Les dispositions révisées en vue de passer d'un système fondé sur le chiffre d'affaires des producteurs de phonogrammes à une répartition basée sur l'utilisation ont été soumises à l'IPI en été 2015 déjà et approuvées en août 2016. La répartition 2017 a toutefois encore été effectuée d'après le système fondé sur le chiffre d'affaires étant donné que l'adaptation de la base de données destinée à la répartition et la livraison par les membres de toutes les informations requises ont pris plus de temps que prévu initialement.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

SWISSPERFORM effectue elle-même la répartition des redevances provenant de l'utilisation de phonogrammes disponibles dans le commerce. Cette répartition se fonde sur l'utilisation des enregistrements sonores par les émetteurs pris en compte. Les utilisations en 2016 des programmes des radios suivantes ont été prises en considération en 2017:

| Répartition 2 | Répartition 3 | Répartition 4 |
|---------------|---|--|
| SRF 2 Kultur | SRF 3 | Radio 24 |
| RTS Espace 2 | RTS Couleur 3 | Radio Argovia |
| Rete 2 | Rete 3 | Radio BeO |
| Swiss Classic | SRF Virus | Radio Central |
| Swiss Jazz | Swiss Pop | Radio Chablais |
| Notturno | | Radio Fribourg |
| | | Radio Sunshine |
| | | Radio Pilatus |
| | | Radio Energy Zürich |
| | | Radio Zürisee |
| | SRF 2 Kultur RTS Espace 2 Rete 2 Swiss Classic Swiss Jazz | SRF 2 Kultur SRF 3 RTS Espace 2 RTS Couleur 3 Rete 2 Rete 3 Swiss Classic SRF Virus Swiss Jazz Swiss Pop |

Conformément au règlement de répartition de SWISS-PERFORM, l'ensemble des recettes dévolues aux interprètes de phonogrammes est attribué à six classes de répartition. Cette classification reflète l'utilisation de différents genres musicaux dans différents programmes de radio (répartitions 1 à 4) ainsi que l'utilisation d'un certain répertoire à la télévision et sur Internet (sous la forme de clips vidéo ou d'utilisations de la plateforme mx3).

Les décomptes relatifs à la répartition principale entre les interprètes du domaine phonographique, portant sur l'année d'utilisation 2016, ont été envoyés le 14 novembre 2017. La répartition s'est déroulée de manière efficace et sans erreur compte tenu de l'amélioration constante de la qualité des données.

La répartition principale entre les interprètes de phonogrammes constitue toujours un moment fort dans le calendrier annuel de SWISSPERFORM. Ce sont en tout quelque CHF 4,5 millions qui ont été versés aux ayants droit en provenance des différentes classes de répartition.

La répartition principale a impliqué cette année plus de 195'000 enregistrements (189'000 l'année précédente) dont chacun a été diffusé en moyenne 14,7 fois (15,6 l'année précédente) sur tous les émetteurs pris en compte. Une fois de plus, il est intéressant d'observer le comportement en matière d'utilisation dans les différentes catégories : si, en 2016, le même enregistrement n'a été diffusé en moyenne que neuf fois sur l'ensemble des émetteurs de la SSR, ce nombre passe à plus de 50 pour les enregistrements diffusés sur les radios privées (Répartition 4). Ce sont les émetteurs de la catégorie classique/jazz (Répartition 2) qui sont les champions de la diversité puisqu'un enregistrement n'y est diffusé en moyenne que 5,5 fois. En observant les enregistrements les plus diffusés de l'année 2016, on constate à nouveau que les émetteurs de la SSR (Répartitions 1 à 3) utilisent, contrairement aux radios privées, nettement plus le répertoire suisse, ce qui profite à nos propres membres.

Comme indiqué, ce sont en tout plus de CHF 4,54 millions de redevances qui ont été distribués. Environ 39% (38% l'année précédente) des montants répartis pour l'année d'utilisation 2016 ont été transférés à des sociétés sœurs. Le reste est allé à nos propres membres et à des mandats directs d'interprètes étrangers pour des régions déterminées. Sur ces 61%, quelque 42,5% ont été versés à des agences.

Le décompte complémentaire entre les interprètes du domaine phonographique pour les années d'utilisation 2011 à 2015 a été réalisé en juin 2017 et les montants versés début juillet. Au préalable, les droits portant sur différentes années d'utilisation antérieures avaient été revendiqués auprès d'une sélection de sociétés sœurs étrangères. Les montants virés par ces dernières qui sont parvenus à SWISSPERFORM jusqu'en mai 2017 ont été transférés aux ayants droit en même temps que ceux issus du décompte complémentaire.

Ce sont en tout quelque CHF 2,97 millions qui ont été versés dans le cadre de la répartition complémentaire 2011-2015, dont CHF 134'000.– transférés de l'étranger. Environ 44,7% des fonds provenant de nos propres répartitions sont allés à des sociétés sœurs, 27,5% à des agences en Suisse et à l'étranger et presque 28% à nos membres sous forme de paiements directs.

La répartition des redevances issues de l'utilisation de phonogrammes non commerciaux, telle la retransmission de concerts ou de productions en studio des organismes de diffusion, est réalisée par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM, conformément au règlement de répartition. C'est début décembre 2017 que la SIG a envoyé les décomptes relatifs à la répartition pour l'année 2016 ainsi qu'à la répartition complémentaire 2012.

Hit-parade des diffusions – Répartition principale

SWISSPERFORM établit chaque année la liste des enregistrements les plus diffusés à la radio. Il apparaît une fois de plus que les émetteurs de la SSR accordent une place équitable à la musique suisse alors que les radios privées sont très à la traîne.

Avec 57% et 40% de diffusion de musique suisse en 2016, les deux émetteurs de la SSR Virus et Musikwelle viennent largement en tête. Le pourcentage élevé de Virus s'explique du fait que cet émetteur consacre son programme nocturne presque exclusivement à la création indigène. Globalement, les trois premiers programmes de la Suisse alémanique atteignent une moyenne de 15,5% de musique suisse, suivis de ceux de la Suisse romande avec 13,8%, tandis que ceux de la Suisse italienne ferment la marche avec 10,4%.

Si tous les émetteurs de la SSR consacrent ensemble environ un quart du temps de diffusion à la création musicale suisse, les radios privées diffusent en moyenne environ 10% de musique suisse. Parmi les radios privées, Radio BeO fait figure d'exception avec 33,6%. Cette radio privée de l'Oberland bernois s'est vu décerner en 2017 le prix «#SwissMusicOnAir-Award ». En lui attribuant ce prix, l'association « Musiciens Suisses » a voulu l'honorer pour sa promotion des musiciens suisses et pour le pourcentage élevé de musique suisse dans son programme.

La chanson la plus diffusée en 2016, tous émetteurs confondus, était « Can't Stop The Feeling! » de Justin Timberlake. Le titre s'est hissé en tête aussi bien sur les radios privées que dans les programmes de la troisième catégorie. Plus étonnant, « Can't Stop The Feeling! » figure également dans le trio de tête pour les émetteurs de la catégorie 1.

| Catégorie 1 | | durée (sec.) | titre | interprète / groupe |
|----------------------------|----|--------------|----------------------------------|---------------------|
| | 1 | 97997 | Sofia | Álvaro Soler |
| Emetteurs pris en compte : | 2 | 74526 | Hello | Adele |
| SRF 1 | 3 | 62342 | Can't Stop The Feeling! | Justin Timberlake |
| La Première | 4 | 61429 | Sultans Of Swing | Dire Straits |
| Rete 1 SRF Musikwelle | 5 | 55290 | Send My Love (To Your New Lover) | Adele |
| Option Musique | 6 | 52575 | Lost On You | LP |
| Radio Rumantsch | 7 | 50714 | Encore un soir | Céline Dion |
| | 8 | 50248 | When We Were Young | Adele |
| | 9 | 49714 | 7 Years | Lukas Graham |
| | 10 | 48064 | Come | Jain |

| Catégorie 2 | | durée (sec.) | titre | interprète / groupe | compositeur |
|-----------------------------|----|--------------|---|---|----------------------------------|
| Emetteurs pris en | 1 | 104752 | Symphonie n°2 en ré majeur op. 36 | Concertgebouw Orchestra Amsterdam / Bernard Haitink | Ludwig van Beethoven |
| compte : SRF 2 Kultur | 2 | 97856 | Symphonie en do majeur op. 12 n°3 | Deutsche Kammerakademie Neuss / Johannes Goritzki | Luigi Boccherini |
| Espace 2 Rete 2 | 3 | 94258 | Symphonie n°8 en mi bémol majeur | Orchestre de chambre de Zurich 🚨 / Howard Griffiths | Ferdinand Ries |
| Swiss Classic Swiss Jazz | 4 | 90702 | Symphonie n°6 en fa majeur op. 68 « Pastorale » | Wiener Philharmoniker / Claudio Abbado | Ludwig van Beethoven |
| | 5 | 86811 | Symphonie n°4 en la majeur, op. 90 « Italienne » | London Symphony Orchestra / Claudio Abbado | Felix Mendels- sohn-Bartholdy |
| | 6 | 81432 | Symphonie en ut mineur | Bergen Philharmonic Orchestra / Dmitrij Kitajenko | Edvard Grieg |
| | 7 | 80368 | Concerto pour clarinette en la majeur K 622 | Wiener Philharmoniker / Karl Böhm / Alfred Prinz | Wolfgang Amadeus Mozart |
| | 8 | 77703 | Sérénade n°2 en la majeur op. 16 | Gewandhausorchester Leipzig/ Riccardo Chailly | Johannes Brahms |
| | 9 | 75338 | Symphonie en fa majeur | London Mozart Players/Matthias Bamert □ | Leopold Antonin Kozeluch |
| | 10 | 74982 | Concerto pour violon en ré majeur op. 61 | Deutsche Kammerphilharmonie Bremen/Paavo Järvi/Janine Jansen | Ludwig van Beethoven |

Répartition

| Catégorie 3 | | durée (sec.) | titre | interprète / groupe |
|-------------------|----|--------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Emetteurs pris en | 1 | 802107 | Can't Stop The Feeling! | Justin Timberlake |
| compte: | 2 | 529919 | Halbwach | GeilerAsDu (feat. Alvin Zealot) 📮 |
| SRF 3 | 3 | 477694 | Trampolin | GeilerAsDu 🚻 |
| Couleur 3 Rete 3 | 4 | 490144 | Cocaine in Spain | Venetus Flos 📮 |
| SRF Virus | 5 | 464019 | The Joint Echo (Dachshund's Remix) | Lee Van Dowski & Quenum 📮 |
| Swiss Pop | 6 | 762651 | Be The One | Dua Lipa |
| | 7 | 186133 | Cut X-perience | Sao 🖸 |
| | 8 | 597302 | I de Schwiiz | Skor |
| | 9 | 555170 | Flux | Alvin Zealot 🚺 |
| | 10 | 801697 | Dark Necessities | Red Hot Chili Peppers |

| Catégorie 4 | | durée (sec.) | titre | interprète / groupe |
|---------------------------------|----|--------------|--------------------------------------|---------------------|
| Emetteurs pris en | 1 | 1151156 | Can't Stop The Feeling! | Justin Timberlake |
| compte: | 2 | 1068141 | 7 Years | Lukas Graham |
| Radio 24 | 3 | 1010533 | Hymn For The Weekend (feat. Beyoncé) | Coldplay |
| Radio Argovia | 4 | 977258 | Faded | Alan Walker |
| Radio BeO Radio Central | 5 | 967245 | | X Ambassadors |
| Radio Central Radio Chablais | | | Renegades | |
| Radio Fribourg | 6 | 958146 | Be The One | Dua Lipa |
| Radio Sunshine | 7 | 917949 | Cake By The Ocean | DNCE |
| Radio Pilatus | 8 | 910849 | Stressed Out | Twenty One Pilots |
| Radio Zürisee | 9 | 852086 | Speeding Cars | Walking On Cars |
| | 10 | 849862 | Love Yourself | Justin Bieber |

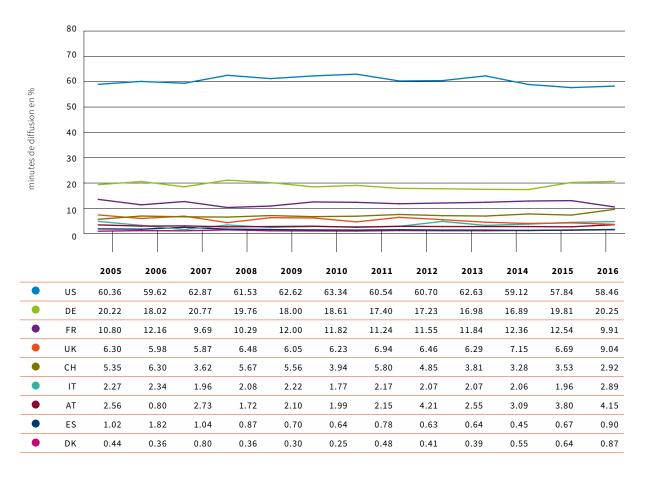
Interprètes de l'audiovisuel

Le développement de la base de données des œuvres auprès de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) s'est à nouveau poursuivi durant l'année sous revue, l'objectif étant d'identifier les acteurs dans les films et séries. Les données relatives aux participations dans des films sont complétées en permanence et servent de base à la future pondération des rôles des acteurs conformément au nouveau règlement de répartition, qui s'applique à partir de l'année d'utilisation 2017. Les informations se fondent toujours sur les filmographies remises par les membres et sur des recherches menées en interne concernant les différents acteurs. Les données ainsi complétées sont synchronisées au moins une fois par année avec la base de données de SUISSIMAGE, autrement dit transférées

dans cette dernière afin que tous les participants recensés soient pris en compte pour la répartition « Exécutions dans des films de fiction et téléfilms ». Les redevances issues de l'utilisation de films de fiction et de téléfilms sont ensuite réparties entre les acteurs impliqués toujours en étroite collaboration avec SUISSIMAGE, par l'intermédiaire de sa base de données des œuvres et des utilisations. Pour qu'un interprète puisse prendre part à la répartition, il faut que sa participation soit documentée jusqu'à la fin février de la deuxième année civile suivant l'année d'utilisation en question. Le versement des redevances pour l'année de diffusion 2015 et le décompte complémentaire pour 2011 ont été réalisés en juillet 2017, en même temps que le transfert aux ayants droit des recettes en provenance de l'étranger.

Années de versement 2006-2017

Statistiques des minutes de diffusion par pays de (co)production, évolution 2004-2016 (émetteurs : SF1, SF2, RTSun, RTSdeux, TSI/RSI LA1, TSI/RSI LA2, HDsuisse 2008-2012)



Les films et séries en provenance des Etats-Unis viennent en tête avec plus de la moitié du temps de diffusion. Le répertoire allemand représente un cinquième, le répertoire français un huitième, soit presque autant que les œuvres britanniques durant l'exercice. La part du répertoire suisse a atteint son niveau le plus bas depuis le début de la répartition fondée sur l'utilisation, restant inférieure à 3%.

Les répartitions en faveur des interprètes de l'audiovisuel ont été réalisées en 2017 de manière analogue aux années précédentes. Les préparatifs de mise en œuvre du nouveau règlement de répartition avaient déjà commencé l'année précédente et les adaptations requises ont été effectuées, en particulier dans le domaine de la pondération des rôles. Les nouveautés ont été décrites plus en détail dans un

courriel envoyé à tous les interprètes des domaines audiovisuel et phonographique à la fin de l'automne 2017. Une page spéciale sur Internet (http://www.swissperform.ch/fr/membres-ayants-droit/interpretes-de-laudiovisuel/revision-du-reglement-de-repartition.html) permet aux membres de s'informer des modifications et de savoir ce qu'ils ont à faire le cas échéant. Les nouveautés concernent avant tout la pondération des rôles pour les acteurs et les speakers ainsi que la répartition pour la musique utilisée dans des productions audiovisuelles. Le formulaire de filmographie a aussi été adapté puisqu'il faut désormais indiquer les jours de tournage. Une nouveauté importante à signaler : les membres ont maintenant la possibilité d'entrer leur filmographie en ligne à l'aide d'un masque de saisie et de la transmettre très simplement à SWISSPERFORM.

De son côté, SUISSIMAGE a procédé à des extensions de sa base de données et complété les formulaires de déclaration d'œuvre des producteurs afin d'obtenir les renseignements supplémentaires que requiert la documentation désormais plus détaillée. De même, les filmographies que SWISSPERFORM a recueillies sont saisies en permanence dans la base de données élargie de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG), si bien que SWISSPERFORM dispose aussi dans le domaine audiovisuel d'une base de données des œuvres qui peut être complétée en permanence et indépendamment des listes de diffusion. La documentation sur les ayants droit de SWISSPERFORM et, partant, la prise en compte des membres dans les répartitions s'améliorent donc sans cesse.

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la piste audio dans les œuvres audiovisuelles (prestations de speaker et musique de film) ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2016 et la répartition complémentaire 2012 ont eu lieu début décembre 2017.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait, elle aussi, en étroite collaboration avec SUISSIMAGE puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils peuvent par conséquent être pris en compte au cours du même cycle de répartition chez SUISSIMAGE. Après l'enregistrement des producteurs de l'audiovisuel auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE. Pour qu'un ayant droit puisse prendre part à la répartition, son œuvre et sa diffusion doivent avoir été introduites dans la base de données de SUISSIMAGE.

Les redevances destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en trois domaines de répartition en fonction des recettes :

- retransmission:

droit de retransmission et réception d'émissions

- copie privée:

copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes

- utilisation scolaire:

utilisation scolaire et réseaux numériques internes

Pour les domaines de la retransmission et de la copie privée, on tient compte des diffusions de l'œuvre pendant l'année d'encaissement. SUISSIMAGE prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet. Les éléments déterminants pour établir le décompte sont précisés dans l'Annexe D du règlement de répartition (rebaptisée « Annexe PAV [Producteurs de l'audiovisuel] »). En ce qui concerne l'utilisation scolaire, les médiathèques déclarent les enregistrements de leur établissement par année d'encaissement. Sur la base de ces déclarations, SUISSIMAGE répartit ensuite les recettes en provenance des tarifs concernés entre les ayants droit à la fois de SUIS-SIMAGE et de SWISSPERFORM. Au cours de l'exercice, des déclarations ont été faites pour 3672 (4824 l'année précédente) enregistrements de médiathèques situées dans 9 cantons (9 aussi l'année précédente), sur 41 émetteurs (58 l'année précédente). Les œuvres enregistrées le plus souvent par les médiathèques ont été les suivantes (source : SUISSIMAGE):

- Lina

Production: C-Films, film de fiction, CH

- Gotthard (parties 1 et 2)

Production: Zodiac Ltd, film de fiction, CH

- Orphée, l'amour impossible - Les grands mythes

Production: ARTE France, film documentaire, FR

La majeure partie des recettes de l'ensemble des trois domaines de répartition va à des ayants droit à l'étranger. Pour leur part, les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de SUISSIMAGE étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Le versement aux ayants droit, suite à la répartition ordinaire des redevances de l'année 2016, a été effectué par SWISSPERFORM en décembre 2017. Les membres et sociétés sœurs se sont vu verser des redevances de CHF 2'020'143.50 en provenance du droit de retransmission, CHF 1'161'629.65 de la copie privée et CHF 207'648.50 de l'utilisation scolaire.

Les redevances provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché ont été réparties pour la deuxième fois durant l'année sous revue. Cette répartition est réalisée séparément sur la base des données concernant la retransmission. Cette classe de répartition est la conséquence d'un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2012 qui prévoit l'application d'une réserve de réciprocité. En d'autres termes, seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses.

Producteurs de phonogrammes

En 2017, la répartition principale en faveur des producteurs de phonogrammes a été réalisée une nouvelle fois directement par SWISSPERFORM. Le 18 septembre 2017, tous les producteurs qui avaient remis au préalable une déclaration de leur chiffre d'affaires pour 2016 ont reçu le décompte de la rémunération qui leur était dévolue pour l'utilisation de leurs phonogrammes. Le versement aux ayants droit a été effectué dans la même semaine. Ce sont en tout 240 producteurs de phonogrammes qui ont été pris en compte (242 l'année précédente).

Répartition basée sur l'utilisation pour les producteurs de phonogrammes

En 2017, le projet de répartition basée sur l'utilisation destiné aux producteurs de phonogrammes s'est une fois de plus concentré sur l'acquisition de données relatives à la qualité d'ayant droit.

La nouvelle stratégie mise en place pour obtenir les données les plus complètes possibles quant à la qualité d'ayant droit sur des enregistrements englobera à l'avenir les trois sources suivantes :

- données fournies par les membres (droits revendiqués directement conformément aux conditions mentionnées dans la demande d'informations aux membres) : cette revendication doit être complétée en 2018 par la mise à disposition en ligne des titres utilisés ;
- exportation de données et réimportation par l'intermédiaire de la base de données de la société partenaire britannique PPL: la situation en matière de droits sur territoire britannique est appliquée, dans la mesure du possible, à la Suisse. On demande toujours confirmation auprès des titulaires de droits suisses;

- une étroite collaboration est visée à moyen et long terme avec la société sœur allemande GVL: les situations en matière de droits coïncident très souvent dans l'espace Allemagne-Autriche-Suisse si bien qu'un rapprochement avec GVL peut apporter des simplifications substantielles à la fois pour SWISSPERFORM et pour les titulaires de droits.

Les données satisfaisant à la norme de qualité requise sont traitées en parallèle et associées à nos informations relatives aux enregistrements. Il convient d'attendre la livraison des données par la société PPL pour pouvoir évaluer le taux de couverture pour les décomptes fondés sur le temps de diffusion.

Parallèlement à l'acquisition des données, l'administration de SWISSPERFORM procède à des adaptations du système de répartition fondé sur l'utilisation. Cela concerne le modèle de données des personnes et des sociétés, des enregistrements et des publications ainsi que la gestion du système interne relatif aux producteurs de phonogrammes.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM verse chaque année, jusqu'au 31 mars, un forfait à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

5. Coopération nationale

Des représentants et représentantes des cinq sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) se rencontrent régulièrement dans le cadre du comité de coordination afin d'évoquer des objectifs communs. En 2017 à nouveau, les négociations tarifaires communes, les questions d'encaissement et les affaires publiques ont été au cœur des préoccupations. Le comité s'est également impliqué activement dans la révision de la LDA et dans l'initiative « No Billag ». Dans le

domaine des affaires publiques, d'autres éditions de la « lettre de session » lancée en 2015 à l'intention des membres du Parlement ont paru sous l'égide de Swisscopyright (cf. www.swisscopyright.ch). Différentes rencontres ont par ailleurs eu lieu au Palais fédéral avec des conseillers nationaux et des conseillers aux Etats à qui des membres de la direction des sociétés de gestion ont pu soumettre leurs préoccupations.

Révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA)

A l'occasion d'une conférence de presse donnée le 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a présenté le message relatif à la nouvelle LDA. Pas de grandes surprises : le projet reprend en bonne partie le compromis élaboré par le groupe de travail AGUR12 II en mars 2017.

S'agissant de la lutte contre le piratage, qui est au cœur du projet de loi, l'accent est mis sur les hébergeurs. Ceuxci doivent non seulement supprimer les contenus portant atteinte au droit d'auteur, mais également veiller à ce qu'ils ne puissent plus réapparaître. En outre, le message dit clairement qu'il doit être autorisé de traiter des données pour engager des poursuites pénales en cas de violations du droit d'auteur. Par contre, le projet ne contient pas de mesures de blocage.

Diverses autres mesures visent à permettre au projet d'atteindre son objectif, à savoir adapter la LDA à l'ère d'Internet. La loi inclut désormais une restriction en faveur des inventaires, la restriction en faveur de la science et une réglementation plus étendue de l'utilisation des œuvres orphelines. Le projet prévoit aussi des mesures en faveur des artistes : l'allongement de la durée de protection des droits voisins, la protection des photographies dépourvues de caractère individuel et une rémunération pour la vidéo à la demande en faveur des auteurs et des artistes interprètes. Enfin, il propose encore l'instauration de licences collectives étendues, l'optimisation de la procédure d'approbation des tarifs et l'information électronique des utilisateurs aux sociétés de gestion.

Pour terminer, le message propose la ratification du traité de Marrakech (qui vise à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées) et celle du traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Tous deux ont été conclus dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Swisscopyright, l'union des cinq sociétés de gestion suisses ProLitteris, SSA, SUISA, SUISSIMAGE et SWISSPER-FORM, soutient le compromis issu de l'AGUR12 II et suivra de près la révision de la loi sur le droit d'auteur au Parlement. Elle a toutefois souligné dans un communiqué que le principal problème de la numérisation n'était toujours pas résolu pour les ayants droit : les œuvres protégées sont aujourd'hui plus que jamais utilisées dans des vidéos, des textes, des images et des fichiers musicaux sur des plateformes Internet. Cette création de valeur profite à la puissante industrie de l'Internet qui y exploite le marché publicitaire et celui des données d'utilisation. La valeur créée échappe pourtant totalement aux artistes et aux producteurs de contenu. Le débat sur le transfert de valeur (transfer of value) doit aussi avoir lieu en Suisse. La proposition du Conseil fédéral d'introduire un droit à rémunération pour la vidéo à la demande constitue un premier pas important dans la bonne direction, mais n'est pas suffisante.

Les débats portant sur la nouvelle LDA occuperont le Parlement en 2018. Deux commissions se partagent le dossier : la Commission des affaires juridiques du Conseil national et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats.

No Billag, No Culture

Une acceptation de l'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » le 4 mars 2018 aurait eu des conséquences désastreuses pour l'ensemble des ayants droit représentés par SWISSPERFORM. Cette dernière et les ayants droit euxmêmes se sont donc engagés contre l'initiative « No Billag ».

Une acceptation non seulement aurait eu un impact majeur sur la politique des médias, mais c'eût été un coup de massue dans le paysage culturel suisse. D'après les prévisions de SWISSPERFORM faites à l'automne 2017, la suppression de la redevance radio et télévision aurait pu entraîner une baisse des recettes pouvant atteindre CHF 12 millions pour nos ayants droit, soit environ 21%. Le manque à gagner aurait été différent suivant le groupe d'ayants droit : la prévision tablait sur un recul de 34% pour les ayants droit du domaine phonographique et de 12% pour le domaine audiovisuel ; les organismes de diffusion eux-mêmes auraient essuyé une perte d'environ 8%.

Forte de ce constat, SWISSPERFORM s'est engagée contre l'initiative. Les activités se sont concentrées autour de la plateforme « No Billag, No Culture » créée en collaboration avec la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG). Des artistes de tous genres et tous styles confondus se sont exprimés sur www.no-culture.ch en faveur de la diversité culturelle en Suisse, prônant le débat et militant contre l'initiative No Billag. L'appel lancé contre No Billag a été signé par plus de 11'000 créateurs culturels et la campagne a rencontré un large écho dans la presse. C'est ici l'occasion de remercier du fond du cœur les nombreux membres de SWISSPERFORM gui se sont investis activement. Les efforts déployés par le milieu culturel en faveur de la SSR et des émetteurs privés concernés par l'initiative ont contribué à ce que celle-ci soit clairement rejetée et le milieu culturel lui-même se voit renforcé par son engagement politique.



Ohne die SRG wird die Schweiz unsolidarisch. Das übersieht man gern, wenn das Brett vor dem Kopf schon der ganze Horizont ist.

Büne Huber, musicien (Patent Ochsner)



Die Kultur ist das Brot der Seele! Die SRG ist mitverantwortlich für dieses «Brot»! Wir wollen nicht geistig und emotional verhungern – deshalb ein klares 'Nein' zu No Billag!

Heidi Maria Glössner, comédienne Photo by Geri Born



NON à la destruction du paysage médiatique suisse!

Brigitte Rosset, comédienne

Auch wenn ich selten in öffentlichen Parks auf einer Bank sitze, ist es mir dennoch wichtig, dass ich zu deren Unterhalt und zur Entlöhnung des Gärtners beitrage. Ich mag auch Parks, in denen ich nie sitzen werde.



Coopération nationale

Stephan Eicher, musicien



Pour se reconnaître, il faut un miroir, des histoires communes qu'on invente et qui se racontent à travers la télévision ou la radio. Si No Billag l'emportait, c'est tout un pays qui s'amputerait d'une partie de lui-même.

Ursula Meier, cinéaste

ISAN Berne

Le numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) permet d'identifier une œuvre audiovisuelle sans équivoque dans le monde entier, indépendamment de la version linguistique, de l'adaptation régionale et du mode de distribution. Chaque œuvre enregistrée dans le système ISAN est dotée d'un numéro de référence unique et reconnu à l'échelle internationale (certifié ISO).

Les trois sociétés de gestion SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA demeurent l'organe responsable de l'agence d'enregistrement régionale ISAN Berne, qui est agréée par l'Agence internationale ISAN-IA et qui permet d'immatriculer des films en les dotant d'un numéro d'identification unique. SUISSIMAGE se charge de l'activité opérationnelle d'ISAN Berne. Tout comme les deux autres membres fondateurs, SWISSPERFORM a octroyé à ISAN Berne un prêt destiné au démarrage de l'exploitation.

Willi Egloff a quitté ses fonctions de président du comité d'ISAN Berne au cours de l'exercice. SWISSPERFORM est désormais représentée au sein du comité par Poto Wegener.

6. Coopération internationale

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaît deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité pour les interprètes de phonogrammes

Soucieuse de défendre les droits des membres à l'étranger également et de faire progresser la représentation mutuelle des artistes dans le domaine international, SWISSPERFORM a mené à nouveau d'intenses négociations avec diverses sociétés sœurs durant l'année sous revue afin de conclure des contrats de réciprocité (type A).

Les négociations sont allées bon train notamment avec les sociétés sœurs canadiennes ARTISTI et MROC et elles ont abouti à la conclusion de contrats les 14 juin et 27 décembre 2017. C'est un contrat de réciprocité qui a été signé avec ARTISTI et il a été convenu d'un échange de redevances unilatéral avec MROC; en d'autres termes, tous les membres de SWISSPERFORM sont représentés au Canada par ARTISTI. SWISSPERFORM représente également les membres de MROC en Suisse pour couvrir ici le répertoire de cette dernière.

SWISSPERFORM se réjouit de collaborer avec les deux sociétés canadiennes et espère que le répertoire suisse fera l'objet de nombreuses utilisations au Canada. La partie francophone devrait être intéressante pour les artistes romands.

SWISSPERFORM a également conclu un contrat unilatéral avec NUOVOIMAIE, et ce en complément au contrat de réciprocité conclu l'année précédente avec la société italienne ITSRIGHT. Les membres de SWISSPERFORM sont représentés en Italie par ITSRIGHT.

Des négociations sont par ailleurs toujours en cours avec la société étatsunienne SoundExchange. Ce contrat de réciprocité devrait pouvoir aboutir prochainement, à la condition toutefois que soit réglée par les tribunaux la question de la protection du répertoire étatsunien en Suisse, sur la base du droit d'auteur suisse et du WPPT (Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes).

Contrats de réciprocité pour les interprètes de phonogrammes au 31.12.2017 :

| Allemagne | GVL | Contrat A |
|--------------------|----------------------------|------------------------|
| Autriche | LSG | Contrat A |
| Belgique | PlayRight | Contrat A |
| Canada | ARTISTI | Contrat A |
| Canada | MROC | Contrat A (unilatéral) |
| Croatie | HUZIP | Contrat B |
| Danemark | GRAMEX Danemark | Contrat A |
| Espagne | AIE | Contrat A |
| Estonie | EEL | Contrat B |
| Etats-Unis | AARC (copie privée) | Contrat A |
| Finlande | GRAMEX Finlande | Contrat A |
| France | ADAMI | Contrat A |
| France | SPEDIDAM | Contrat B |
| Grèce | APOLLON / DIONYSOS / ERATO | Contrat B |
| Hongrie | EJI | Contrat B |
| Irlande | RAAP | Contrat A |
| Italie | ITSRIGHT | Contrat A |
| Italie | NUOVOIMAIE | Contrat A (unilatéral) |
| Japon | CPRA-GEIDANKYO | Contrat B |
| Lituanie | AGATA | Contrat B |
| Malaisie | PRISM | Contrat B |
| Pays-Bas | SENA | Contrat A |
| République tchèque | INTERGRAM | Contrat B |
| Roumanie | CREDIDAM | Contrat A |
| Royaume-Uni | PPL | Contrat A |
| Slovaquie | SLOVGRAM | Contrat B |
| Suède | SAMI | Contrat A |
| Uruguay | SUDEI | Contrat B |

Les recettes provenant de l'étranger ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, tout comme les versements à l'étranger. Ainsi, les recettes se sont élevées à CHF 205'787.37 (CHF 188'724.26 l'année précédente), alors que les versements ont atteint CHF 2'631'159.26 (CHF 2'426'354.61 l'année précédente). Ces chiffres reflètent une réalité bien connue : la consommation de musique en Suisse a une orientation internationale, alors que les œuvres suisses ne jouent hélas qu'un rôle marginal à l'étranger.

S'agissant des recettes destinées aux interprètes de phonogrammes, les montants les plus importants sont parvenus de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suède. Toujours dans le domaine des interprètes de phonogrammes, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni ainsi qu'en France et en Allemagne.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de l'audiovisuel

Comme les années précédentes, des négociations ont été menées avec différentes sociétés sœurs compte tenu de la nouvelle situation juridique concernant le tarif A télévision (arrêt du Tribunal fédéral du 20 août 2012 ; cf. commentaire à cet égard dans le rapport annuel 2013, p. 20). SWISSPERFORM s'efforce de maintenir les coopérations avec les sociétés en question et de leur donner une nouvelle base contractuelle. Des pourparlers sont toujours en cours avec GVL (Allemagne), FILMEX (Danemark) et l'ADAMI (France). Un accord a été conclu avec l'ADAMI le 22 décembre 2017 concernant l'échange pour les années d'utilisation 2013-2016. Pour les années ultérieures, on

négocie un nouveau contrat de réciprocité qui doit se fonder sur le règlement de répartition révisé et sur des échanges par l'intermédiaire de la base de données des œuvres internationale VRDB2 (Virtual Recording Database; cf. descriptif ci-après), introduite par le SCAPR. Avec la société GVL, l'objectif est aussi de conclure un contrat de réciprocité en se fondant sur le règlement de répartition révisé et sur la base de données VRDB2.

S'agissant des recettes destinées aux interprètes de l'audiovisuel, les montants les plus importants sont parvenus de France et d'Autriche. Les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni.

Contrats de réciprocité pour les interprètes de l'audiovisuel au 31.12.2017 :

| Allemagne | GVL | (résilié le 31.12.2011, négociations en cours |
|-------------|------------|--|
| Autriche | VDFS | Contrat A |
| Danemark | FILMEX | (résilié le 31.12.2011, négociations en cours) |
| Espagne | AISGE | Contrat A |
| Etats-Unis | SAG-AFTRA | (échu le 31.12.2016, négociations en cours) |
| France | ADAMI | (échu le 31.12.2016, négociations en cours) |
| Italie | NUOVOIMAIE | Contrat A |
| Pays-Bas | NORMA | Contrat B |
| Royaume-Uni | BECS | Contrat A |
| | | |

L'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à l'étranger sont également visibles dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel. Les recettes provenant de l'étranger ont atteint CHF 76'965.06 (CHF 54'293.85 l'année précédente), par opposition à des versements de CHF 2'171'104.89 (CHF 3'169'107.24 l'année précédente). On observe donc une légère hausse des recettes face à une baisse des versements.

Collaboration avec des organisations internationales

AEPO-ARTIS

(Association of European Performers' Organisations)

AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle possède ses propres bureaux à Bruxelles et défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers à l'occasion desquels il est possible de s'entretenir sur des développements récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour discuter des problèmes

d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

La directive relative à la réforme du droit d'auteur européen, qui a été adoptée en septembre 2016 par la Commission européenne et que diverses commissions parlementaires sont en train d'examiner, a constitué l'une des priorités de l'activité politique en 2017 également. Si les propositions de la Commission ont pu être légèrement améliorées sur certains points, il manque néanmoins toujours un droit à rémunération réclamé par AEPO-ARTIS dans une campagne menée conjointement avec la Fédération Internationale des Musiciens (FIM) et la Fédération Internationale des Acteurs (FIA) en faveur des auteurs et des artistes interprètes, afin que ceux-ci soient rémunérés pour l'utilisation de leurs prestations sur Internet. Cette directive a également fait l'objet du séminaire organisé par AEPO-ARTIS en juin 2017, aux côtés d'autres projets législatifs de l'UE (notamment concernant les diffusions en ligne d'organismes de radiodiffusion et les retransmissions d'émissions de télévision et de radio). A cette occasion, différents politiciens de l'UE ont participé à des tables rondes. Parmi les autres sujets toujours à l'agenda d'AEPO-ARTIS figurent le développement de modèles de rémunération pour la copie privée en Europe, la mise en œuvre des directives de l'UE sur l'allongement de la durée de protection et sur la gestion collective ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE.

Yolanda Schweri, membre du comité de SWISSPERFORM et présidente du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, représente SWISSPERFORM au conseil d'administration d'AEPO-ARTIS.

IPD

(International Performers' Database)

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui est un projet de l'association faîtière SCAPR. Les informations enregistrées dans la base de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition entre les sociétés. Quelque 48 sociétés de gestion (46 l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la base de données totalisait 934'671 mandats d'interprètes (840'254 l'année précédente).

La recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et déduplication) ont été une fois de plus les principales préoccupations de l'année sous revue. La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. Seules les sociétés affiliées à l'IPD ont accès aux données codées via Internet, pour autant qu'elles s'octroient à cet effet la visibilité réciproque.

SCAPR

(Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faîtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 46 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 16 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Rights Administration Working Group » stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité dans les différents pays, notamment les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques entre sociétés sœurs. L'intégration et la mise en œuvre des deux bases de données IPD et VRDB dans le cadre des échanges d'informations et d'expériences prennent une importance croissante dans les différents groupes de travail, en particulier dans le « Technical Working Group ». Durant l'exercice, l'attention s'est portée plus précisément sur les bases juridiques et l'application concrète des contrats de réciprocité, notamment en ce qui concerne la résolution des conflits de mandat dans le cadre de l'IPD et la procédure en cas de modification de mandat, mais aussi sur la nouvelle directive de l'UE sur la gestion collective et son impact sur les sociétés de gestion des pays non-membres de l'UE ou encore sur la mise en œuvre de la directive de l'UE prolongeant la durée de protection des phonogrammes.

Le SCAPR fixe en outre des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM est un membre actif au sein des groupes de travail se consacrant à des questions techniques, pratiques et juridiques.

L'assemblée générale annuelle du SCAPR s'est tenue du 16 au 19 mai 2017 à Tallinn, en Estonie. SWISSPERFORM y a été représentée par les membres de la direction. Des élections

ont eu lieu au sein du conseil du SCAPR et du « Database Committee » récemment créé (qui a remplacé l'IT Council). L'assemblée s'est aussi prononcée sur des modifications des statuts et du code de conduite du SCAPR ainsi que sur d'autres questions en relation avec la collaboration internationale. Un projet a tout particulièrement retenu l'attention : il s'agit du projet VRDB2 qui était déjà achevé sur le plan technique à l'automne 2016 et pour lequel toutes les sociétés doivent maintenant accomplir différentes tâches locales, les unes après les autres.

VRDB (Virtual Recording Database)

Le SCAPR travaille depuis 2014 à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui va optimiser et simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB2, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet. L'intégration (« onboarding ») des sociétés a commencé en 2017, une fois le logiciel achevé et après plusieurs sessions d'entraînement et des ateliers en lien avec l'utilisation de la VRDB. Avant de pouvoir télécharger (« upload ») le répertoire qui lui est attribué vers la VRDB, une société doit passer certains contrôles, notamment en matière de capacités techniques et de qualité de ses bases de données. Durant l'année sous revue, SWISSPERFORM a passé ces examens avec succès pour ses deux types de répertoires, à savoir les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles. Elle est donc désormais « onboard ».

Cependant, la VRDB ne sera véritablement performante que lorsque les 41 sociétés membres auront procédé au téléchargement initial de leurs répertoires. Les données des sociétés qui manquent encore à l'appel seront traitées au cours du premier semestre 2018 et les doublons seront supprimés (déduplication automatique et manuelle). Voilà qui permettra d'atteindre un niveau de qualité élevé au sein de la base de données avant que les sociétés commencent à télécharger aussi leurs listes des diffusions à la radio.

A fin 2017, 35 des 41 sociétés membres avaient déjà téléchargé leur répertoire vers la VRDB, mettant ainsi à disposition quelque 3,5 millions d'enregistrements audio et environ 120'000 œuvres audiovisuelles. Il manque

cependant toujours des répertoires stratégiquement importants pour SWISSPERFORM, et notamment celui des œuvres audiovisuelles en provenance de France et celui des enregistrements audio en provenance d'Allemagne.

SWISSPERFORM a participé très activement à la phase de développement de la VRDB2 et elle est représentée dans les organes décisionnels du SCAPR, à savoir le « Database Committee » (autrefois IT Council) et le « Technical Working Group ».

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés en règle générale par les distributeurs ou les preneurs de licence suisses. Depuis 2015 (pour l'année d'utilisation 2014), la répartition des redevances entre les producteurs de phonogrammes est réalisée par SWISSPERFORM elle-même, et non plus par IFPI Suisse qui s'en chargeait jusque-là sur mandat de SWISSPERFORM.

SWISSPERFORM n'a conclu aucun contrat de réciprocité sur la base du système de répartition en vigueur jusqu'à présent. Le contrat de réciprocité qui a été conclu le 27 novembre 2017 avec GVL et qui prévoit un contrat de type B pour une phase transitoire constitue la seule exception. Concrètement, ce contrat prévoit que les parties s'échangent mutuellement des données, mais que les redevances calculées en faveur des membres des parties contractantes restent dans le pays où elles ont été perçues. Le contrat sera transformé (en contrat de type A) dès le moment où un échange des données et des paiements fondé sur l'utilisation sera réalisable. SWISSPERFORM pourra conclure à l'avenir d'autres contrats de réciprocité sur la base du nouveau système.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants

droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les

versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Contrats pour les producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2017 :

| Allemagne | Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF |
|--------------------|---|
| Autriche | VAM |
| Canada | PACC |
| Espagne | EGEDA |
| Etats-Unis | IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.) |
| France | PROCIREP |
| Hongrie | FILMJUS, PRODJUS (mémorandum d'entente) |
| Pays-Bas | SEKAM Video |
| Pologne | SFP-ZAPA |
| République tchèque | FIPRO |
| Royaume-Uni | ComPact Collections |
| Slovaquie | SAPA (mémorandum d'entente) |
| Suède | FRF-Video |
| Suisse | AGICOA (représente des producteurs de films de divers pays) |

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 4'298'721.60 en 2017 (CHF 3'989'273.29 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par SUISSIMAGE.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des fondations contrôle que les montants

soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.- sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Les 10% retenus sur les recettes de l'année d'utilisation 2016 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2017 comme suit :

Domaine phonographique

| - | • | | |
|-------|------------------|--|--|
| Total | CHF 2'614'709.72 | dont | |
| 35 % | CHF 905'148.40 | à la Fondation suisse des interprètes SIS (CHF 915'148.40 moins CHF 10'000 pour le Fonds d'aide d'urgence aux interprètes de phonogrammes) | |
| 35 % | CHF 915'148.40 | à la Fondation des producteurs de phonogrammes | |
| 30 % | CHF 784'412.92 | à la Fondation suisse pour la radio et la culture | |

Domaine audiovisuel

| Total | CHF 2'869'562.92 | dont | |
|-------|------------------|---|----------------|
| 80 % | CHF 2'295'650.34 | à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse | |
| 20 % | CHF 573'912.58 | à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à : | |
| | | - Fondation suisse des artistes interprètes SIS | CHF 108'478.15 |
| | | - Suisseculture Sociale | CHF 5'000.00 |
| | | - Fondation Artes et Comoedia | CHF 143'478.14 |
| | | - Fondation de prévoyance CAST | CHF 253'597.62 |
| | | - Fondation de prévoyance film et audiovision fpa | CHF 33'358.67 |
| | | - Fondation suisse pour la reconversion professionnelle d'artistes exécutants (SSUdK) | CHF 30'000.00 |

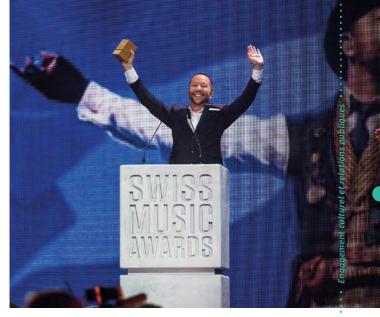
8. Engagement culturel et relations publiques

Swiss Music Awards

Le monde musical suisse s'est donné rendez-vous le 10 février 2017 au Hallenstadion de Zurich pour la $10^{\rm e}$ édition des Swiss Music Awards. La cérémonie s'était dotée pour l'occasion d'un nouveau logo et d'un nouveau duo d'animateurs. Véritable icône suisse, Mani Matter a reçu un prix hommage à titre posthume. La musique populaire suisse a été la grande gagnante de la soirée avec Trauffer, Beatrice Egli et Schluneggers Heimweh.

Les Swiss Music Awards (SMA) constituent l'événement phare de l'année pour la scène musicale suisse. Les stars, petites et grandes, sont arrivées pour la remise des Swiss Music Awards à 18h30 précises et se sont prêtées patiemment au jeu des selfies, autographes et interviews. Le spectacle retransmis en direct à la télévision a commencé à 20 heures. Il était animé pour la première fois par Stefan Büsser et Alexandra Maurer qui ont mené la cérémonie de main de maître et avec beaucoup de charme.

La soirée a démarré très fort pour Trauffer, « Alpentainer » autoproclamé, qui a reçu le prix du meilleur album suisse. C'était pour lui une expérience nouvelle que de se retrouver sur la scène des SMA, et ce ne serait pas la seule fois ce soir-là. Il s'est vu décerner en effet un second prix dans la catégorie « Best Male Solo Act ». D'autres représentants de la musique populaire suisse ont également eu l'occasion de se réjouir : Beatrice Egli a reçu le trophée tant convoité dans la catégorie « Best Female Solo Act » et Schluneggers Heimweh a raflé les deux prix des catégories « Best Group » et « Best Breaking Act ». Le prix du « Best Act Romandie » avait déjà été attribué le 2 février 2017 au charismatique Mark Kelly, d'origine irlandaise. Nemo, le jeune rappeur biennois de 17 ans, a décroché le prix du « Best Talent », ce qui l'a profondément ému. L'« Artist Award » a été décerné au chanteur de soul Seven. Ce sont les artistes eux-mêmes qui désignent celui ou celle d'entre eux à qui ils souhaitent remettre ce prix, lui rendant ainsi un hommage tout particulier.



DJ Bobo SMA 2017 © Adrian Bretscher

Le « Tribute Award » est allé à l'artiste décédé Mani Matter. Sa femme, Joy Matter, a souligné dans son allocution qu'elle voyait deux dénominateurs communs entre Mani Matter et DJ Bobo : tous deux sont des enfants de Kölliken et tous deux ont reçu un Swiss Music Award le même soir. L'artiste d'eurodance DJ Bobo a en effet reçu pour conclure l'« Outstanding Achievement Award ». Le Hallenstadion est pour lui un lieu mémorable puisqu'il y a réalisé en 2017, pour la dix-neuvième fois déjà, l'un de ses shows légendaires.

Les deux lauréats Hecht (« Best Live Act ») et Dabu Fantastic (« Best Hit ») ont mis un point d'orgue à la soirée en chantant ensemble le titre primé de Dabu Fantastic « Angelina ».

Cette édition des Swiss Music Awards a bénéficié une fois de plus du soutien déterminant des fondations de SWISS-PERFORM (Fondation des producteurs de phonogrammes, Fondation suisse pour la radio et la culture et Fondation suisse des artistes interprètes).

m4music – le festival de musique pop

Le m4music fêtait lui aussi un anniversaire : la 20° édition de ce festival de musique pop qui s'est déroulé du 30 mars au 1er avril 2017 à Lausanne et à Zurich a enthousiasmé une foule de représentants du milieu musical et leurs auditeurs.

Les visiteurs ont afflué en nombre pour les trois jours du festival qui a dépassé cette année toutes les attentes. Des représentants du milieu musical étaient également présents aux côtés des fans puisque le m4music est l'occasion de faire de la musique, mais aussi d'en parler longuement.

Les concerts et autres manifestations ont eu lieu au Studio 15 de la RTS à Lausanne ainsi qu'au Schiffbau et alentours à Zurich. Des groupes nationaux et internationaux se sont produits, parmi eux des pointures telles que Crimer (Exil) ou Nemo (Schiffbauhalle). Ce dernier a offert un show passionné qui a enthousiasmé jeunes et vieux. Relevons également la prestation de Damian Lynn qui a enflammé le public au club Moods. Des invités de renom venant de l'étranger, comme The Shins ou les Young Fathers, ont aussi honoré le festival de leur présence, aux côtés des stars indigènes.

La Conférence a accueilli des artistes chevronnés qui ont abordé plusieurs thèmes de la culture populaire. Flake, claviériste de Rammstein, a lu des extraits de son

M4MUSIC
Festival, Conference & Demotape Clinic

autobiographie. Viktor Giacobbo et Dominic Deville, les deux célèbres animateurs du « late night show » à la télévision alémanique, ont analysé les prestations de musiciens pop suisses à leur manière satirique, tandis que Björn Beneditz (Deichkind) a parlé de la mise en scène parfaite d'un spectacle. Différentes tables rondes ont par ailleurs été organisées sur des sujets d'actualité, comme par exemple « Blockchain : plus qu'un effet de mode ? », « The Power of Playlists » ou « What makes a Music City ».

L'aide à la conception et le soutien financier substantiels fournis par SWISSPERFORM, SIS, la Fondation des producteurs de phonogrammes et la FSRC ont permis de mettre sur pied la Showcase Stage en 2017 également. Cette scène en plein air destinée plus particulièrement à la relève suisse a remporté à nouveau un énorme succès. Lorsque le groupe de Suisse orientale Panda Lux s'est produit, la petite place était tellement bondée – le beau temps aidant – que l'on aurait pu se croire à un festival international.

Cette année encore, SWISSPERFORM et SUISA ont invité les professionnels à l'apéritif du vendredi soir au Schiffbau. La manifestation s'est imposée depuis peu comme un haut lieu de réseautage très apprécié, dans une atmosphère détendue. Le « Contact Corner », installé dans le foyer du Schiffbau où des collaborateurs de SWISSPERFORM se tenaient à disposition pour répondre aux questions et donner des informations, a lui aussi rencontré un vif succès auprès des intéressés et des membres potentiels.

A la recherche du DJ Talent

La 26° Street Parade a eu lieu le 11 août 2017 à Zurich. Pour SWISSPERFORM et l'association Street Parade Zurich, la manifestation a servi pour la troisième fois de cadre à la recherche du « DJ Talent ». DJ Linda Grazia est la lauréate du concours, désignée meilleur talent de la relève.

Plus de 100 inscriptions au concours, voilà qui prouve la vitalité et la créativité de la scène suisse des DJ et producteurs. Domiciliée à Zurich, Linda Grazia (Spina de son vrai nom) a conquis le jury avec ses DJ sets produits de manière impeccable. Linda est DJ par passion et elle séduit les clubbers des nuits zurichoises depuis des années avec sa musique électronique de genre deep house. Outre sa passion pour le mixage, Linda produit aussi ses propres

morceaux et remixes dans lesquels elle peut exprimer ses émotions et raconter ses histoires. La lauréate s'est dite honorée de pouvoir participer à la Street Parade.

Avec ce concours, SWISSPERFORM et l'association Street Parade entendent promouvoir la relève en musique électronique et offrir une plate-forme aux talents qui n'ont pas encore été révélés.



Prix Walo 2017

Comme le veut la tradition, les personnalités suisses de la scène se sont réunies le jour de la Fête des mères, le 14 mai 2017, au Kongresshaus de Zurich pour le 43° gala des PRIX WALO. Cette cérémonie a distingué des productions cinématographiques, théâtrales et télévisuelles ainsi que des acteurs, chansonniers et musiciens à succès. Pepe Lienhard a été honoré à deux reprises : il a gagné dans la catégorie Big Band et, à sa grande surprise, il a également reçu le PRIX WALO d'honneur.

Monika Kaelin, présidente de Show Szene Schweiz et productrice de la manifestation, a animé dans la bonne humeur et en compagnie de Nicole Berchtold et de Salar Bahrampoori (tous deux de la SRF) la soirée très glamour, retransmise en direct sur STAR TV.

Des prix ont été décernés dans neuf catégories. Parmi les lauréats ayant reçu l'un des trophées très convoités, citons Trauffer (pop/rock), Oesch's die Dritten (variété), Georg Schlunegger (révélation) et Fabian Unteregger (cabaret/comédie). De son côté, Leonardo Nigro a été récompensé par le PRIX WALO du meilleur acteur. Pour terminer et comme les années précédentes, le public a attribué un prix en votant par téléphone. Ce PRIX WALO est allé à Viola Tami qui en a été très émue.

Show Szene Schweiz est une association qui encourage la relève dans le show business à titre bénévole depuis 1974. Avec des manifestations comme le PRIX WALO « jeunes talents », le Best of PRIX WALO « jeunes talents » et le PETIT PRIX WALO, elle donne à la relève suisse l'occasion de se produire devant un grand public dans des conditions professionnelles. Les prestations sont évaluées par un jury d'experts. Mais l'association décerne également chaque année les PRIX WALO qui récompensent les artistes, musiciens, organisateurs et producteurs les plus talentueux de Suisse. Il s'agit là des plus hautes distinctions décernées dans l'industrie du spectacle suisse.



Journées de Soleure

Des acteurs crédibles, des personnalités marquantes et de jeunes talents : SWISSPERFORM et la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse ont à nouveau soutenu des manifestations et attribué des prix lors de la 52e édition des Journées de Soleure.

Les seizièmes Prix du film de télévision suisses ont été décernés en janvier 2017 et les lauréats récompensés pour la septième fois déjà à l'occasion des Journées de Soleure. SWISSPERFORM et sa Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse ont offert le prix d'un montant total de CHF 40'000.-, à répartir à parts égales entre les meilleurs interprètes dans un rôle principal et un second rôle ou un prix du jury.

Les acteurs et actrices suivants ont reçu un prix :

- **Noémie Schmidt** meilleure actrice dans un rôle principal dans « La

lumière de l'espoir », Bohemian Films Sàrl.

Pasquale Aleardi
 meilleur acteur dans un rôle principal dans le film
 en deux parties « Gothard », Zodiac Pictures Ltd.

 Liliane Amuat meilleure actrice dans un second rôle dans « Lotto », Zodiac Pictures Ltd.

Mike Müller
 prix du jury pour son interprétation de Luc Conrad dans
 la série « Le Croque-mort », Snakefilm GmbH.

La remise des prix a eu lieu le 22 janvier 2017 dans une Reithalle comble pour l'occasion et c'est Leonardo Nigro, acteur et membre du jury, qui a rendu hommage aux lauréats. Mike Müller n'a pas pu assister à la cérémonie, mais il a adressé ses remerciements dans une vidéo envoyée d'outre-mer.

A l'issue de la projection du téléfilm suisse « Lotto » mettant en scène l'actrice Liliane Amuat, qui venait d'être récompensée, SWISSPERFORM a invité les lauréats, les cinéastes et les médias à son traditionnel apéritif où il a beaucoup été question de cinéma et de politique.

La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse a également soutenu le prix décerné à Tiziana Soudani, productrice d'Amka Films (Il nido, Le ultime cose, Le Meraviglie, Oro Verde, Songs of Love and Hate, Giorni e Nuvole, Pane e Tulipani, etc.). La Tessinoise a reçu le Prix d'honneur en hommage à sa longue carrière. Elle était par ailleurs l'invitée du traditionnel brunch au « Cafébar Barock » où elle a fait le récit de son travail en Suisse et à l'étranger.

Les nouveaux visages des Junge talente (Jeunes talents) 2016 étaient, eux aussi, attendus avec impatience. Le film en trois épisodes « Rien ne va plus », réalisé par Katalin Gödrös, Cihan Inan et Jann Preuss, a été présenté au cinéma Uferbau dans le cadre de ce projet d'encouragement qui bénéficie aussi du soutien généreux de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse.

Liliane Amuat, Pasquale Aleardi, Noémie Schmidt © Journées de Soleure / moduleplus



Swiss Radio Day 2017

Tout le gotha de la radio suisse était à nouveau présent en 2017 à l'occasion du Swiss Radio Day. Même le directeur général de la SSR, Gilles Marchand, a tenu à faire la connaissance des gens de radio avant de prendre ses nouvelles fonctions.

Plus de 400 invités se sont retrouvés le 24 août 2017 au Kaufleuten de Zurich, attendant impatiemment la première apparition de Gilles Marchand à l'occasion d'un rendezvous des médias. Les grands noms de la radio suisse et de la relève ont répondu présents aux côtés des représentants internationaux venus de Norvège, d'Allemagne et du Danemark. Les représentants de l'industrie musicale suisse étaient aussi venus nombreux pour réseauter et écouter les présentations passionnantes.

Ainsi, la futurologue Birte Linddal a présenté dans un entretien vidéo sa vision de l'avenir des médias. D'autres brèves interviews ont donné un aperçu des sujets brûlants en relation avec les médias.

C'était pour SWISSPERFORM la deuxième fois qu'elle patronnait la manifestation et elle a lancé, lors de cette édition, le format « 10 minutes avec SUISA et SWISSPERFORM ». Poto Wegener (SWISSPERFORM) et Daniel Köhler (SUISA) ont levé un coin de voile sur l'interaction entre sociétés de gestion et stations de radio.



Année record et NextBig Thing



La onzième année de respect ©opyright! a été une année record. Ce sont en tout pas moins de 42 établissements qui ont accueilli la manifestation en 2017, ce qui a permis de donner des informations sur le droit d'auteur à plus de 6000 élèves. Avec 48 représentations au total, l'objectif des 20 représentations par an a été plus qu'atteint.

Les manifestations ont été réalisées avec les artistes suivants : Greis et Manillio en Suisse alémanique et Eriah, Junior Tshaka, Bruno Dias, Robin Girod et Ariel Kinsky en Suisse romande

Les fiches de travail disponibles en ligne seront remplacées à moyen terme par une offre interactive. Désireuses de proposer des modules consacrés au droit d'auteur sous l'appellation NextBig Thing, les éditions scolaires en ligne Profax se sont adressées à respect ©opyright!. Nous saluons cette coopération.

Zurich Film Festival

Meilleure musique de film internationale à la Tonhalle Maag avec le soutien de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse – C'était en 2017 la sixième édition du concours du Zurich Film Festival et la troisième fois déjà que la Fondation culturelle soutenait très généreusement la manifestation.

Ce sont à nouveaux cinq candidatures qui avaient été retenues parmi les 189 en provenance de 43 pays. Le public a donc pu apprécier cinq fois le même film avec cinq musiques de film différentes. L'Œil d'or récompensant la « Meilleure musique de film internationale 2017 », doté de CHF 10'000.–, a finalement été décerné au compositeur italien Giuseppe Onofrietti. Le compositeur suédois Joakim Unander a reçu une mention spéciale.

Le jury se composait des cinq personnes suivantes : Herbert Grönemeyer (président du jury), la compositrice de musique de film britannique Anne Dudley (Oscar de la meilleure musique de film pour « The Full Monty »), le Zurichois Fabian Römer (qui a composé notamment la musique des films « Papa Moll » et « Gothard » et reçu, lui aussi, de nombreux prix), Erhan Yürük, réalisateur du court métrage « TAMAH » qu'il s'agissait de mettre en musique et le chef d'orchestre Frank Strobel qui a dirigé l'orchestre de la Tonhalle durant la soirée.

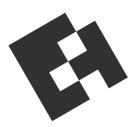
L'orchestre a interprété des extraits des musiques de films de James Bond tels que « Goldfinger », « Licence to Kill », « Casino Royale » et « Skyfall » en plus des cinq compositions des finalistes.



Erhan Yürük (réalisateur du court métrage « TAMAH »), Giuseppe Onofrietti et Herbert Grönemeyer (président du jury).

Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.

Encore une année très prolifique pour le Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Créé en 1996 par SWISSPERFORM, Suissimage et la Société Suisse des Auteurs SSA, le Fonds de production télévisuelle a investi à nouveau de très gros moyens dans le film de télévision suisse en 2017, à hauteur de plus de 2,8 millions de francs. Ce sont en tout 22 films documentaires qui ont été cofinancés et, comme chaque année, des scénarios pour des films de télévision et des séries. Un premier film de fiction rhéto-roman a été soutenu en 2017 (« Amur senza fin » de Christoph Schaub, produit par Zodiac). Le Fonds a également financé plusieurs séries télévisées (« Wilder » de Pierre Monnard, produite par Panimage et C-Films, « Quartier des banques » de Stéphane Mitchell et Fulvio Bernasconi, produite par Point Prod SA, « Private Banking » de Bettina Oberli, produite par Hugofilm et « Seitentriebe » de Güzin Kar, produite par Langfilm).

Le Fonds continue de soutenir exclusivement des projets pour la télévision. En d'autres termes, seuls peuvent bénéficier d'une aide les films cofinancés par une télévision et diffusés essentiellement à la télévision. L'aide prend la forme d'avances sur recettes.

Deux commissions se chargent d'évaluer les demandes, l'une pour la Suisse romande (Emmanuelle de Riedmatten, Frank Semelet, Pierre-André Thiébaud), l'autre pour la Suisse alémanique et le Tessin (Frank Matter, Andrea Zogg et Jacqueline Zünd).

La répartition des ressources se fonde sur la « clé Helvetia » (50% pour la Suisse alémanique, 30% pour la Suisse romande et 20% pour le Tessin), à l'image de la SSR lorsqu'elle répartit les redevances de télévision.

9 . Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

Ayant renoué en 2016 avec la tradition de l'entretien autour du droit d'auteur, après un an d'interruption, l'IPI a décidé d'annuler la rencontre prévue en avril 2017. Selon les indications de l'autorité de surveillance, l'intérêt des milieux invités se portait avant tout sur la révision partielle de la LDA. Or, à ce moment-là – autrement dit avant la décision du Conseil fédéral quant à la suite des opérations –, on ne disposait d'aucune information nouvelle et une rencontre n'avait donc aucun sens. Un entretien est à nouveau planifié pour 2018.

La rencontre d'automne entre l'IPI et les sociétés de gestion a eu lieu fin octobre 2017. La nouvelle « Directive relative à la surveillance des sociétés de gestion » a été au cœur des débats. Durant l'été, l'IPI avait déjà annoncé son intention de réviser l'ancienne directive datant de 2008, suite à l'analyse des frais administratifs et compte tenu du fait que toutes les sociétés sont soumises au nouveau droit comptable et qu'elles appliquent les normes Swiss GAAP RPC. La révision entendait intégrer également le renforcement de la communication avec l'IPI par voie électronique. La directive inclut sur le fond diverses exigences et formalités du nouveau droit comptable du Code des obligations et des Swiss GAAP RPC. Il est exigé désormais que le compte rendu soit remis dans les huit mois qui suivent la fin d'un exercice. L'IPI réclame par ailleurs des renseignements sur d'éventuels placements financiers à risque et sur des écarts importants dans le domaine des provisions, une preuve de calcul du taux brut des frais administratifs, un état des lieux des nouvelles négociations tarifaires, des informations sur l'engagement en faveur de nouveaux droits d'utilisation, des indications sur les frais administratifs extraordinaires dans ces domaines ainsi que des informations sur des activités de consultants externes et sur l'externalisation de tâches.

La nouvelle « Directive du 29 novembre 2017 relative à la surveillance des sociétés de gestion » entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et s'applique pour la première fois en 2019, pour le compte rendu de l'exercice 2018.

Compte rendu 2016

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année à cet effet un rapport d'activité dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise. Le rapport d'activité 2016 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 17 octobre 2017. Son approbation par l'autorité de surveillance date du 11 décembre 2017.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce également au Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective, se fondant pour cela sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein. En juin 2017, celui-ci a prolongé la concession en question de cinq ans supplémentaires, jusqu'en juin 2022.

Tous les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse doivent également être soumis à l'approbation de l'office compétent au Liechtenstein.

Le point sur la mise en œuvre de la directive de l'UE sur la gestion collective dans la Principauté de Liechtenstein

En tant que membre de l'EEE, la Principauté de Liechtenstein est tenue de transposer dans sa législation la directive de l'UE « concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ». Avec cette directive publiée en février 2014, l'UE entend améliorer la transparence des sociétés de gestion tout en renforçant les droits des membres.

Vu ses activités dans la Principauté, SWISSPERFORM est également touchée par cette directive. Elle s'est déjà prononcée à deux reprises en 2016 sur le projet de future loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion (Verwertungsgesellschaftengesetz ou VGG). Elle a rendu un nouvel avis le 21 mars 2017.

Dans tous les avis exprimés, SWISSPERFORM s'est réservé le droit de renoncer à renouveler la concession pour la Principauté de Liechtenstein si la mise en œuvre de la nouvelle loi et les mesures qui y sont associées engendrent des frais disproportionnés et, partant, entravent une gestion saine et économique telle que requise à l'article 45, alinéa 1 de la loi fédérale sur le droit d'auteur.

En juin 2017, la concession de SWISSPERFORM a été prolongée de cinq ans supplémentaires par la Principauté de Liechtenstein, soit jusqu'en juin 2022. Simultanément, l'Office de l'économie nationale du Liechtenstein a octroyé à SWISSPERFORM la possibilité de restituer la concession au cas où la mise en œuvre de la directive dans la loi définitive ne lui permettrait plus de poursuivre son activité dans la Principauté.

Le projet de loi définitif est en cours d'examen au parlement de la Principauté (Landtag). SWISSPERFORM a rappelé à maintes reprises que l'obligation d'instaurer une participation électronique à l'assemblée des associés et celle de requérir l'accord des sociétés sœurs étrangères pour les déductions à caractère socio-culturel opérées en Suisse étaient extrêmement difficiles à appliquer. Ces deux dispositions figurent toujours dans la dernière version actualisée du texte de loi. Dans un ultime avis datant du 7 décembre 2017, SWISSPERFORM a souligné une fois de plus l'urgence de résoudre ces questions. La décision du Landtag n'est pas encore connue.

Bilan

| | Annexe voir note | 2017 CHF | 2016 CHF |
|---|------------------|---------------|---------------|
| Liquidités | 1 | 62'588'801.96 | 63'468'645.71 |
| Titres | 2 | 10'261'666.00 | 0.00 |
| Créances utilisateurs de droits | 3 | 1'246'792.61 | 1'846'091.29 |
| Autres créances à court terme | 4 | 291'286.51 | 281'775.99 |
| Comptes de régularisation actifs | 5 | 2'338'512.26 | 2'211'087.86 |
| Actif circulant | | 76'727'059.34 | 67'807'600.85 |
| Immobilisations corporelles | 6 | 54'469.61 | 43'689.85 |
| Immobilisations financières | 7 | 23'075'733.17 | 23'075'725.60 |
| Actif immobilisé | | 23'130'202.78 | 23'119'415.45 |
| Total de l'actif | | 99'857'262.12 | 90'927'016.30 |
| Dettes résultant de droits voisins | 8 | 696'738.35 | 543'029.77 |
| Avances reçues d'utilisateurs de droits | 9 | 1'163'160.00 | 0.00 |
| Autres dettes à court terme | 10 | 1'575'762.27 | 1'468'029.08 |
| Provisions à court terme | 11 | 58'519'563.10 | 52'910'353.71 |
| Comptes de régularisation passifs | 12 | 95'488.89 | 77'996.83 |
| Fonds étrangers à court terme | | 62'050'712.61 | 54'999'409.39 |
| Provisions à long terme | 13 | 37'806'549.51 | 35'927'606.91 |
| Fonds étrangers à long terme | | 37'806'549.51 | 35'927'606.91 |
| Fonds étrangers | | 99'857'262.12 | 90'927'016.30 |
| Capital social et réserves | 14 | 0.00 | 0.00 |
| Fonds propres | | 0.00 | 0.00 |
| Total du passif | | 99'857'262.12 | 90'927'016.30 |

Compte de résultat

| | Annexe voir note | 2017 CHF | 2016 CHF |
|--|------------------|----------------|----------------|
| Produit de la gestion de droits voisins (Suisse) | 15 | 62'699'859.03 | 56'995'308.67 |
| Produit de la gestion de droits voisins (étranger) | 16 | 282'752.43 | 252'173.01 |
| Autres produits d'exploitation | 17 | 2'126'802.16 | 2'127'627.89 |
| Indemnisation d'encaissement | 18 | -2'442'033.56 | -2'152'582.15 |
| Déduction à but culturel et social | 19 | -6'025'782.60 | -5'484'272.64 |
| Produit net | | 56'641'597.49 | 51'738'254.78 |
| Répartition des droits voisins | 20 | -52'776'532.93 | -47'678'254.08 |
| Organes et commissions | 21 | -288'782.25 | -262'899.38 |
| Mandats externes | 22 | -515'925.66 | -601'851.59 |
| Charges de personnel | 23 | -2'680'331.60 | -2'537'003.76 |
| Autres charges d'exploitation | 24 | -693'883.44 | -713'874.17 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 6 | -12'771.44 | -14'111.04 |
| Charges d'exploitation | | -56'968'227.32 | -51'807'994.02 |
| Résultat d'exploitation | | -326'629.83 | -69'739.24 |
| Produits financiers | 25 | 407'808.28 | 85'045.97 |
| Charges financières | 26 | -79'483.35 | -13'611.03 |
| Résultat financier | | 328'324.93 | 71'434.94 |
| Résultat ordinaire / résultat annuel avant imp | pôts | 1'695.10 | 1'695.70 |
| Impôts | | -1'695.10 | -1'695.70 |
| Bénéfice annuel | | 0.00 | 0.00 |

Tableau de flux de trésorerie

| - Tableda de Max de tresoreme | | 2017 CHF | 2016 CHF |
|--|-----|----------------|----------------|
| Bénéfice annuel | | 0.00 | 0.00 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | + | 12'771.44 | 14'111.04 |
| Corrections de valeur sur des immobilisations financières | +/- | -7.57 | -7.57 |
| Variation des provisions | +/- | 7'488'151.99 | 3'146'876.24 |
| Diminution/augmentation des titres | +/- | -10'261'666.00 | 0.00 |
| Diminution/augmentation des créances utilisateurs | +/- | 599'298.68 | -888'071.29 |
| Diminution/augmentation des autres créances à court terme | +/- | -9'510.52 | -243'059.67 |
| Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs | +/- | -127'424.40 | -278'330.46 |
| Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins | +/- | 153'708.58 | -7'549.05 |
| Augmentation/diminution des avances reçues d'utilisateurs de droits | +/- | 1'163'160.00 | 0.00 |
| Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs | +/- | 125'225.25 | -61'947.72 |
| Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation | = | -856'292.55 | 1'682'021.52 |
| Investissements en immobilisations corporelles | - | -23'551.20 | -12'578.25 |
| Investissements en immobilisations financières | - | -2'000'000.00 | -11'000'000.00 |
| Désinvestissements d'immobilisations financières | + | 2'000'000.00 | 3'000'000.00 |
| Flux financiers provenant de l'activité d'investissement | = | -23'551.20 | -8'012'578.25 |
| Flux financiers provenant de l'activité de financement | = | 0.00 | 0.00 |
| Variation des liquidités | | -879'843.75 | -6'330'556.73 |
| Etat des fonds: | | | |
| Etat des liquidités au 1.1 | | 63'468'645.71 | 69'799'202.44 |
| Etat des liquidités au 31.12 | | 62'588'801.96 | 63'468'645.71 |
| Variation des liquidités | | -879'843.75 | -6'330'556.73 |

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché. Sont également mentionnés ici les placements d'une durée allant jusqu'à 12 mois, inscrits au bilan à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte séparément. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1'000.00. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier8 ansMatériel informatique/logiciels5 ansMachines de bureau5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres d'une durée supérieure à 12 mois, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé

- a) génère une obligation probable,
- b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- c) qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires

d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

| Caisse 3 2 Avoirs Postfinance 496 493 Avoirs bancaires 62'090 62'979 Total liquidités 62'589 63'469 2. Titres 2017 2016 Cott d'acquisition (cours d'achat) 8 0 Etat au 1.1 0 0 0 Entrées 10'401 0 0 Sories 423 0 0 État au 31.12 9'978 0 Etat au 1.1 0 0 0 Entrées 10'401 0 0 Etat au 31.12 9'978 0 0 Etat au 1.1.1 0< | 1. Liquidités | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|--|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Avoirs bancaires 62'0970 62'974 Total liquidités 62'589 63'469 2. Titres 2017 TCHF 2015 TCHF Coût d'acquisition (cours d'achat) Value au 1.1 0 0 Entrées 10'401 0 0 Sorties 423 0 0 Etat au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées C 0 0 Entrées 284 0 0 Dépréciations 0 0 0 Sorties 284 0 0 Sorties 284 0 0 Sorties 284 0 0 Etat au 31.12 284 0 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres: 8'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Băr 3'814 0 3. Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 < | Caisse | 3 | 2 |
| Total liquidités 62'589 63'469 2. Titres 2017 TCHF 2016 TCHF Coût d'acquisition (cours d'achat) 8 60 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 | Avoirs Postfinance | 496 | 493 |
| 2. Titres 2017 TCHF 2016 TCHF Coût d'acquisition (cours d'achat) TCHF TCHF Etat au 1.1 0 0 0 Entrées 10'401 0 0 Sorties 423 0 0 État au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées 8 0 0 0 Etat au 1.1 0 0 0 0 0 0 Entrées 284 0 <td< td=""><td>Avoirs bancaires</td><td>62'090</td><td>62'974</td></td<> | Avoirs bancaires | 62'090 | 62'974 |
| 2. Titres TCHF TCHF Coût d'acquisition (cours d'achat) 0 | Total liquidités | 62'589 | 63'469 |
| 2. Titres TCHF TCHF Coût d'acquisition (cours d'achat) 0 | | 2017 | 2016 |
| Etat au 1.1 0 0 Entrées 10'401 0 Sorties -423 0 Etat au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées État au 1.1 0 0 0 Entrées 284 0 0 0 0 Entrées 284 0 | 2. Titres | | тснғ |
| Entrées 10'401 0 Sorties -423 0 Etat au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées Valeur cumulées 0 | Coût d'acquisition (cours d'achat) | | |
| Sorties .423 0 Etat au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées Corrections 0 0 Etat au 1.1 0 0 0 Entrées 284 0 0 Sorties 0 0 0 Sorties 0 0 0 Valeur comptable au 31.12 284 0 Valeur comptable des titres: Valeur comptable des titres: 0 0 Mandat Credit Suisse 5'033 0 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 3. Créances utilisateurs de droits 7017 2016 Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Crecention de valeur 0 0 0 | Etat au 1.1 | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 9'978 0 Corrections de valeur cumulées Etat au 1.1 0 0 0 Entrées 284 0 | Entrées | 10'401 | 0 |
| Corrections de valeur cumulées Etat au 1.1 0 0 Entrées 284 0 Dépréciations 0 0 Sorties 0 0 Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres: Mandat Credit Suisse 5'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 3. Créances utilisateurs de droits 2017 TCHF 7CHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 0 | Sorties | -423 | 0 |
| Etat au 1.1 0 0 Entrées 284 0 Dépréciations 0 0 Sorties 0 0 Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres : Mandat Credit Suisse 5'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bār 3'814 0 10'262 0 3. Créances utilisateurs de droits TCHF TCHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 0 | Etat au 31.12 | 9'978 | 0 |
| Entrées 284 0 Dépréciations 0 0 Sorties 0 0 Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres : Mandat Credit Suisse 5'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 3. Créances utilisateurs de droits 2017 TCHF 7CHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Corrections de valeur cumulées | | |
| Dépréciations 0 0 Sorties 0 0 Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres : 0 0 Mandat Credit Suisse 5'033 0 0 0 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 0 0 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 0 0 0 0 3. Créances utilisateurs de droits TCHF TCHF | Etat au 1.1 | 0 | 0 |
| Sorties 0 0 Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres: 0< | Entrées | 284 | 0 |
| Etat au 31.12 284 0 Valeur comptable au 31.12 10'262 0 Valeur comptable des titres : | Dépréciations | 0 | 0 |
| Valeur comptable au 31.1210'2620Valeur comptable des titres: | Sorties | 0 | 0 |
| Valeur comptable des titres: Mandat Credit Suisse 5'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 10'262 0 3. Créances utilisateurs de droits TCHF TCHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Etat au 31.12 | 284 | 0 |
| Mandat Credit Suisse 5'033 0 Mandat Banque cantonale de Zurich 1'415 0 Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 10'262 0 3. Créances utilisateurs de droits TCHF TCHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Valeur comptable au 31.12 | 10'262 | 0 |
| Mandat Banque cantonale de Zurich Mandat Banque Julius Bär 3 '814 0 10'262 0 3. Créances utilisateurs de droits Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Valeur comptable des titres : | | |
| Mandat Banque Julius Bär 3'814 0 10'262 0 3. Créances utilisateurs de droits 2017 TCHF TCHF Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Mandat Credit Suisse | 5'033 | 0 |
| 3. Créances utilisateurs de droits2017 TCHF2016 TCHFCréances utilisateurs de droits1'2471'846Correction de valeur00 | Mandat Banque cantonale de Zurich | 1'415 | 0 |
| 3. Créances utilisateurs de droits Créances utilisateurs de droits Créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 Correction de valeur 0 0 | Mandat Banque Julius Bär | 3'814 | 0 |
| 3. Créances utilisateurs de droitsTCHFTCHFCréances utilisateurs de droits1'2471'846Correction de valeur00 | | 10'262 | 0 |
| Créances utilisateurs de droits1'2471'846Correction de valeur00 | 3. Créances utilisateurs de droits | | |
| Correction de valeur 0 0 | | | |
| Total créances utilisateurs de droits 1'247 1'846 | | | |
| | Total créances utilisateurs de droits | 1'247 | 1'846 |

Les «créances utilisateurs de droits» englobent des décomptes payés l'année suivant l'exercice pour le tarif A radio 2016, le TC S simulcasting 2016, le TC S simulcasting 2017, le TC 5 vidéo 2017, le TC 6 2017, le TC 7 2017, le TC 7 réseaux 2017, le TC 9 2017 et le TC 10 2017, TVA incluse.

Des amortissements de débiteurs à hauteur de TCHF 1'573 (TCHF 310 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Cette opération a eu lieu dans le cadre d'un ajustement fondamental des débiteurs en raison d'un changement de système. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

| 4. Autres créances à court terme | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------|--------------|
| Créances tiers | 250 | 250 |
| Créances autorité fiscale | 41 | 31 |
| Créances assurances sociales et institution de prévoyance | 0 | 1 |
| Correction de valeur | 0 | 0 |
| Total autres créances à court terme | 291 | 282 |

Le prêt à court terme sans intérêt de TCHF 250, octroyé l'année précédente à l'association Press Play pour financer les « Swiss Music Awards 2017 » et mentionné sous « créances tiers », a été prolongé d'un an.

Les « créances autorité fiscale » englobent le remboursement de l'impôt anticipé s'élevant à TCHF 41 (TCHF 31 l'année précédente), qui a déjà été demandé.

| 5. Comptes de régularisation actifs | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------|--------------|
| Envers des tiers | 170 | 31 |
| Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes | 70 | 57 |
| Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit | 2'099 | 2'123 |
| Total comptes de régularisation actifs | 2'339 | 2'211 |

La « comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes » 2017 représente les coûts du TC 11 et du tarif A radio/protection du répertoire étatsunien qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

| Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit: | | |
|--|-------|-------|
| Interprètes de phonogrammes | 1'210 | 1'120 |
| Interprètes de l'audiovisuel | 342 | 389 |
| Producteurs de phonogrammes | 414 | 490 |
| Producteurs de l'audiovisuel | 133 | 124 |
| | 2'099 | 2'123 |

| 6. Immobilisations corporelles | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|--|--------------|--------------|
| Coût d'acquisition brut | | |
| Etat au 1.1 | 180 | 168 |
| Entrées | 24 | 13 |
| Sorties | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 | 204 | 181 |
| Corrections de valeur cumulées | | |
| Etat au 1.1 | -137 | -123 |
| Amortissements planifiés | -13 | -14 |
| Dépréciations | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 | -150 | -137 |
| Valeur comptable au 31.12 | 54 | 44 |
| Valeur comptable des immobilisations corporelles : | | |
| Mobilier | 31 | 21 |
| Installations informatiques | 19 | 18 |
| Machines de bureau | 4 | 5 |
| | 54 | 44 |
| 7. Immobilisations financières | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Coût d'acquisition | | |
| Etat au 1.1 | 23'075 | 15'075 |
| Entrées | 2'000 | 11'000 |
| Sorties | -2'000 | -3'000 |
| Etat au 31.12 | 23'075 | 23'075 |
| Corrections de valeur cumulées | | |
| Etat au 1.1 | 1 | 1 |
| Entrées | 0 | 0 |
| Dépréciations | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 | 1 | 1 |
| Valeur comptable au 31.12 | 23'076 | 23'076 |
| Valeur comptable des immobilisations financières: | | |
| Titres | 23'000 | 23'000 |
| Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus | 76 | 76 |
| | 23'076 | 23'076 |

· · · · · · Comptes annuels · · · · · · · ·

Passif

| 8. Dettes résultant de droits voisins | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------|--------------|
| Dettes résultant de droits voisins / ayants droit | 8 | 6 |
| Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger | 689 | 537 |
| Total dettes résultant de droits voisins | 697 | 543 |

Les « dettes résultant de droits voisins / ayants droit » sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.

| Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger : | | |
|---|--------------|--------------|
| Etat au 1.1 | 537 | 521 |
| Recettes de l'étranger | 283 | 252 |
| Versements à divers ayants droit | -133 | -236 |
| Compensations | 2 | 0 |
| Etat au 31.12 | 689 | 537 |
| | | |
| 9. Avances reçues d'utilisateurs de droits | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Avances reçues d'utilisateurs de droits | 1'163 | 0 |
| Total avances reçues d'utilisateurs de droits | 1'163 | 0 |

Les « avances reçues d'utilisateurs de droits » englobent un montant payé d'avance pour le tarif A radio, première tranche janvier/février 2018, TVA incluse.

| 10. Autres dettes à court terme | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|--|--------------|--------------|
| Dettes envers des tiers | 112 | 25 |
| Dettes envers l'autorité fiscale | 1'447 | 1'419 |
| Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance | 17 | 19 |
| Dettes envers des parties liées | 0 | 5 |
| Total autres dettes à court terme | 1'576 | 1'468 |

| 11. Provisions à court terme | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|--|--------------|--------------|
| Valeur comptable au 1.1 | 52'910 | 49'706 |
| Reclassement sous « provisions à long terme » : | | |
| Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente | -31'814 | -29'655 |
| Utilisation: | | |
| Versement aux fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente | -5'474 | -5'145 |
| Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente | -15'622 | -14'906 |
| Constitution de provisions avec effet sur le résultat: | | |
| Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits de l'année sous revue pour répartition l'année suivante | 52'494 | 47'426 |
| Prétentions pour objectifs culturels et sociaux de l'année sous revue pour répartition l'année suivante | 6'026 | 5'484 |
| Dissolution | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 | 58'520 | 52'910 |
| | | |
| 12. Comptes de régularisation passifs | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Comptes de régularisation passifs | 16 | 8 |
| Régularisation des avoirs vacances | 79 | 70 |
| Total comptes de régularisation passifs | 95 | 78 |
| 13. Provisions à long terme | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Valeur comptable au 1.1 | 35'928 | 35'985 |
| Constitution de provisions sans effet sur le résultat : | | |
| Reprise répartition entre producteurs de phonogrammes d'IFPI | 0 | 0 |
| Reclassement de « provisions à court terme » : | | |
| Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente | 31'814 | 29'655 |
| Débit coûts imputables aux groupes d'ayants droit | -2'123 | -1'848 |
| Imputation avec effet sur le résultat : | | |
| Compensation coûts Screen Actors Guild | -6 | -3 |
| Utilisation | -27'806 | -27'861 |
| Dissolution | 0 | 0 |
| Etat au 31.12 | 37'807 | 35'928 |
| | | |

Un montant de TCHF 43'428 (TCHF 42'767 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir TCHF 37'807 (TCHF 35'928 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

14. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit

Compte de résultat

Pour les notes 15, 18 et 19, voir « Recettes tarifaires brutes 2017, comparées à celles de l'année précédente » et « Recettes 2017 à transférer en provenance de l'exercice des droits ».

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à TCHF 60'258 (TCHF 54'843 l'année précédente) et englobent des décomptes du tarif A radio 2016 (TCHF 652), du tarif A TV 2016 (TCHF 99) et du TC S simulcasting étranger 2016 (TCHF 30). 10% des recettes tarifaires brutes (TCHF 6'026/TCHF 5'484 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Les coûts imputables à des tarifs spécifiques, soit TCHF 79 (TCHF 276 l'année précédente), ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux interprètes de phonogrammes et de l'audiovisuel de même qu'aux producteurs de phonogrammes et de l'audiovisuel ayants droit, d'un montant de TCHF 2'099 (TCHF 2'123 l'année précédente, compensation SAG incluse), ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2017.

16. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)

Le « produit de la gestion de droits voisins (étranger) » s'est élevé à TCHF 283 (TCHF 252 l'année précédente).

| 17. Autres produits d'exploitation | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------|--------------|
| Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes | 21 | 0 |
| Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit | 2'099 | 2'123 |
| Autres produits | 7 | 5 |
| Total autres produits d'exploitation | 2'127 | 2'128 |
| 20. Répartition des droits voisins | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits | -52'494 | -47'426 |
| Recettes à transférer en provenance de l'étranger | -283 | -252 |
| Total répartition des droits voisins | -52'777 | -47'678 |

Voir au sujet de la note 20 le tableau intitulé « Recettes 2017 à transférer en provenance de l'exercice des droits ».

| 21. Organes et commissions | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Assemblée des délégués | -47 | -33 |
| Comité | -71 | -66 |
| Comité directeur | -18 | -20 |
| Groupes d'experts/curatorium | -130 | -128 |
| Frais des organes et commissions | -23 | -16 |
| Total organes et commissions | -289 | -263 |

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium se sont élevées en tout à TCHF 219 (TCHF 214 l'année précédente).

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

| 22. Mandats externes | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------|--------------|
| Généraux | -1 | -10 |
| Liés aux groupes d'experts | -188 | -126 |
| Liés aux tarifs | -69 | -179 |
| Révision LDA groupes d'ayants droit | -72 | -98 |
| Conseil externalisé (SIG) | -50 | -50 |
| SUISSIMAGE - répartition producteurs de l'audiovisuel | -57 | -57 |
| SUISSIMAGE - répartition interprètes de l'audiovisuel | -57 | -57 |
| IFPI - répartition producteurs de phonogrammes | -6 | -7 |
| Etude d'un système de répartition commun (domaine phonographique) | -16 | -18 |
| Total mandats externes | -516 | -602 |
| 23. Charges de personnel | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| Salaires bruts personnel | -2'185 | -2'085 |
| Prestations sociales | -459 | -422 |
| Frais de personnel annexes | -36 | -30 |
| Total charges de personnel | -2'680 | -2'537 |

Le salaire brut du directeur s'est élevé à TCHF 212 (TCHF 210 l'année précédente), la rémunération globale des trois membres de la direction à TCHF 544 (TCHF 534 l'année précédente).

| Calcul sur la base des emplois fixes: | 2017 | 2016 |
|--|-------|-------|
| Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé | 1:3.0 | 1:3.2 |
| Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle | 19.67 | 18.81 |
| Nombre d'employés en moyenne annuelle | 23.34 | 22.31 |
| | TCHF | TCHF |
| Dettes prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 10 | 12 | 4 |
| Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 23 | -224 | -213 |

Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance film et audiovision VFA/FPA en faveur du personnel de SWISSPERFORM avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations.

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel

Nombre d'employés assurés: 1'695

Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation

Primauté: cotisations

La fondation de prévoyance film et audiovision VFA/FPA est une institution collective qui s'apparente à une solution d'assurance complète pour laquelle un découvert n'est pas possible. AXA Vie SA garantit la valeur nominale et la rémunération des capitaux. Les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité sont réassurés par un contrat d'assurance auprès d'AXA Vie SA.

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

| | 2016 | 2015 |
|---|--------|---------|
| Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral : 2016 1,25%/2015 1,75%) | 3.00% | 3.00% |
| Taux de couverture (excédent) | 102.47 | 101.53% |

Les chiffres de la fondation de prévoyance film et audiovision VFA/FPA pour l'exercice 2017 ne sont pas encore disponibles.

| 24. Autres charges d'exploitation | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|---|--------------------|----------------------|
| Débit coûts imputables | -8 | 0 |
| Frais de locaux et places de parc | -170 | -170 |
| Assurances | -8 | -10 |
| Frais informatiques | -125 | -74 |
| Equipements/mobilier | -1 | 0 |
| Machines de bureau | -1 | -1 |
| Frais de bureau et d'administration | -227 | -327 |
| Frais de révision | -21 | -22 |
| Frais de publicité | -133 | -110 |
| Total autres charges d'exploitation | -694 | -714 |
| | | |
| 25. Produits financiers | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
| 25. Produits financiers Produits des liquidités et des titres | | |
| | тснғ | TCHF |
| Produits des liquidités et des titres | TCHF 299 | TCHF |
| Produits des liquidités et des titres Produits des immobilisations financières | TCHF 299 109 | 0 85 |
| Produits des liquidités et des titres Produits des immobilisations financières Total produits financiers | TCHF 299 109 408 | 0 85 85 |

Les produits financiers moins les charges financières générales ont été crédités aux groupes d'ayants droit proportionnellement aux montants non répartis (voir note 13) de la manière suivante :

| Interprètes de phonogrammes | 216 | 48 |
|------------------------------|-----|----|
| Interprètes de l'audiovisuel | 63 | 16 |
| Producteurs de phonogrammes | 14 | 6 |
| Producteurs de l'audiovisuel | 50 | 11 |
| | 343 | 81 |

Les produits financiers crédités sont ensuite passés en compte avec les coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

| Accords à long terme | 2017 TCHF | 2016 TCHF |
|--|--------------|--------------|
| Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich | 313 | 463 |
| Total accords à long terme | 313 | 463 |

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich dure jusqu'au 31 janvier 2020. Des paiements mensuels sont dus à hauteur de TCHF 13.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

Les comptes annuels sont soumis au comité le 18 avril 2018 et à l'assemblée des délégués le 13 juin 2018.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits s'élèvent en tout à TCHF 4'258 (TCHF 4'140 l'année précédente) et représentent 7,07% (7,55% l'année précédente) des recettes tarifaires brutes atteignant TCHF 60'258 (TCHF 54'843 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives, indemnisations d'encaissement en sus, s'élèvent à TCHF 6'715 (TCHF 6'298 l'année précédente) et représentent 10,59% (10,98% l'année précédente) de l'ensemble des produits (recettes de Suisse/de l'étranger, autres produits, produits financiers) atteignant TCHF 63'397 (TCHF 57'337 l'année précédente).

| Tarif | Recettes tarifaires CHF | Frais d'encais- sement des sociétés sœurs | Recettes brutes SWISSPERFORM | 10 % affectation aux Fonds | Recettes nettes SWISSPERFORM |
|---|-------------------------------|---|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| TC 1 | 26'293'892.38 | -511'002.08 | 25'782'890.30 | -2'578'289.03 | 23'204'601.27 |
| TC 1 recettes supplémentaires | 150'000.37 | -6'000.02 | 144'000.35 | -14'400.04 | 129'600.31 |
| TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%) | 15'842.66 | -633.71 | 15'208.95 | -1'520.90 | 13'688.05 |
| TC 2a | 27'709.52 | -975.77 | 26'733.75 | -2'673.38 | 24'060.37 |
| TC 2b | 492'399.44 | -18'175.78 | 474'223.66 | -47'422.37 | 426'801.29 |
| TC 3a radio | 5'125'890.49 | -469'170.40 | 4'656'720.09 | -465'672.01 | 4'191'048.08 |
| TC 3a TV | 1'681'389.73 | -154'091.60 | 1'527'298.13 | -152'729.81 | 1'374'568.32 |
| TC 3b audio bateaux, trains, etc. | 11'953.56 | -1'544.81 | 10'408.75 | -1'040.88 | 9'367.87 |
| TC 3b audio/vidéo autocars | 28'036.65 | -4'283.06 | 23'753.59 | -2'375.36 | 21'378.23 |
| TC 3b audio/vidéo avions | 46'664.17 | -6'016.72 | 40'647.45 | -4'064.75 | 36'582.70 |
| TC 3c | 23'760.26 | -3'655.85 | 20'104.41 | -2'010.44 | 18'093.97 |
| TC C | 28'177.29 | -3'633.08 | 24'544.21 | -2'454.42 | 22'089.79 |
| TC E | 238'203.44 | -30'713.17 | 207'490.27 | -20'749.03 | 186'741.24 |
| TC H | 667'239.80 | -86'031.71 | 581'208.09 | -58'120.81 | 523'087.28 |
| TC Hb | 421'375.08 | -54'330.71 | 367'044.37 | -36'704.44 | 330'339.93 |
| TC HV | 13'656.84 | -1'760.87 | 11'895.97 | -1'189.60 | 10'706.37 |
| TC K | 478'870.04 | -57'965.97 | 420'904.07 | -42'090.41 | 378'813.66 |
| TCL | 195'219.40 | -25'170.95 | 170'048.45 | -17'004.85 | 153'043.60 |
| TC MA | 22'233.70 | -2'866.74 | 19'366.96 | -1'936.70 | 17'430.26 |
| TC T audio | 1'092.19 | -140.82 | 951.37 | -95.14 | 856.23 |
| TC T vidéo | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC Z | 11'728.47 | -1'512.23 | 10'216.24 | -1'021.62 | 9'194.62 |
| TC 4 cassettes vierges audio | 3'677.94 | -73.56 | 3'604.38 | -360.44 | 3'243.94 |
| TC 4 cassettes vierges vidéo | 707.51 | -14.15 | 693.36 | -69.34 | 624.02 |
| TC 4 supports vierges CD-R | 69'138.69 | -1'382.77 | 67'755.92 | -6'775.59 | 60'980.33 |
| TC 4 supports vierges DVD | 176'636.25 | -3'532.72 | 173'103.53 | -17'310.35 | 155'793.18 |
| TC 4i audio | 128'705.15 | -2'639.14 | 126'066.01 | -12'606.60 | 113'459.41 |
| TC 4i vidéo | 85'883.06 | -1'722.20 | 84'160.86 | -8'416.09 | 75'744.77 |
| TC 4i téléphones mobiles | 1'984'499.38 | -39'690.06 | 1'944'809.32 | -194'480.93 | 1'750'328.39 |
| TC 4i tablettes | 1'062'888.78 | -21'330.04 | 1'041'558.74 | -104'155.87 | 937'402.87 |
| TC 7 audio | 26'706.59 | -801.20 | 25'905.39 | -2'590.54 | 23'314.85 |
| TC 7 vidéo | 534'131.69 | -16'023.95 | 518'107.74 | -51'810.77 | 466'296.97 |
| TC 7 réseaux | 118'718.03 | -5'698.47 | 113'019.56 | -11'301.96 | 101'717.60 |
| TC 9 | 381'754.38 | -22'717.68 | 359'036.70 | -35'903.67 | 323'133.03 |
| TC 12 | 8'288'423.64 | -248'652.71 | 8'039'770.93 | -803'977.09 | 7'235'793.84 |
| TC 5 audio | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC 5 vidéo | 8'167.87 | -5'030.70 | 3'137.17 | -313.72 | 2'823.45 |
| TC 6 audio | 20'137.14 | -3'020.56 | 17'116.58 | -313.72 -1'711.66 | 15'404.92 |
| | 16'037.41 | -2'405.61 | 13'631.80 | -1'363.18 | 12'268.62 |
| TC 6 vidéo | 142'583.91 | -5'703.35 | 136'880.56 | -13'688.06 | 123'192.50 |
| TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%) | 74'480.56 | -1'447.47 | 73'033.09 | -7'303.31 | 65'729.78 |
| TC 1 diffusion primaire | 6'951'782.41 | | | | |
| Tarif A radio | | 0.00 | 6'951'782.41 | -695'178.24 | 6'256'604.17 |
| Tarif A TV - programmes radio repris | 75'000.00 | 0.00 | 75'000.00 | -7'500.00 | 67'500.00 |
| Tarif A TV - phonogrammes du commerce dans des | 296'439.10 | 0.00 | 296'439.10 | -29'643.91 | 266'795.19 |
| Tarif A TV - vidéogrammes du commerce | 1'050'000.00 | 0.00 | 1'050'000.00 | -105'000.00 | 945'000.00 |
| Tarif A TV - films musicaux | 48'000.00 | 0.00 | 48'000.00 | -4'800.00 | 43'200.00 |
| TC S radio | 4'445'829.02 | -573'230.57 | 3'872'598.45 | -387'259.85 | 3'485'338.60 |
| TC S TV | 21'261.82 | -2'741.43 | 18'520.39 | -1'852.04 | 16'668.35 |
| TC S TV - phonogrammes du commerce | 227'731.15 | -29'362.91 | 198'368.24 | -19'836.82 | 178'531.42 |
| TC S TV - vidéogrammes du commerce | 53'820.80 | -6'939.48 | 46'881.32 | -4'688.13 | 42'193.19 |
| TC S TV - films musicaux | 44'674.17 | -5'760.14 | 38'914.03 | -3'891.40 | 35'022.63 |
| TC S TV fenêtres publicitaires | 303'626.44 | 0.00 | 303'626.44 | -30'362.64 | 273'263.80 |
| TC S - simulcasting étranger | 60'000.00 | 0.00 | 60'000.00 | -6'000.00 | 54'000.00 |
| TC Y radio | -55'090.68 | 7'103.21 | -47'987.47 | 4'798.75 | -43'188.72 |
| TC Y TV | 29'035.33 | -3'743.72 | 25'291.61 | -2'529.16 | 22'762.45 |
| TC Y TV - phonogrammes du commerce | 29'929.49 | -3'859.01 | 26'070.48 | -2'607.05 | 23'463.43 |
| TC Y TV - vidéogrammes du commerce | 7'181.97 | -926.02 | 6'255.95 | -625.60 | 5'630.35 |
| TC Y TV - films musicaux | 298.66 | -38.51 | 260.15 | -26.02 | 234.13 |
| TC 10 | 9'725.89 | -972.59 | 8'753.30 | -875.33 | 7'877.97 |
| | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC 13 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC 13 Droits en ligne | 2'000.00 | 0.00 | 2'000.00 | -200.00 | 1'800.00 |

| Tarif | | Recettes nettes SWISSPERFORM | Coûts imputables aux tarifs 2017 | Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs | Part aux frais administratifs généraux | Recettes 2017 à transférer |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|----------------------------------|
| TC 1 | | 23'204'601.27 | 0.00 | 23'204'601.27 | -709'755.32 | 22'494'845.95 |
| TC 1 recettes supplémentaires | | 129'600.31 | 0.00 | 129'600.31 | -3'964.08 | 125'636.23 |
| TC 1 lots mixtes, part retransmis | ssion (10%) | 13'688.05 | 0.00 | 13'688.05 | -418.67 | 13'269.38 |
| TC 2a | | 24'060.37 | 0.00 | 24'060.37 | -735.93 | 23'324.44 |
| TC 2b | | 426'801.29 | 0.00 | 426'801.29 | -13'054.50 | 413'746.79 |
| TC 3a radio | | 4'191'048.08 | -11'895.77 | 4'179'152.31 | -128'190.90 | 4'050'961.41 |
| TC 3a TV | | 1'374'568.32 | -3'848.00 | 1'370'720.32 | -42'043.69 | 1'328'676.63 |
| TC 3b audio bateaux, trains, etc | | 9'367.87 | 0.00 | 9'367.87 | -286.53 | 9'081.34 |
| TC 3b audio/vidéo autocars | | 21'378.23 | 0.00 | 21'378.23 | -653.89 | 20'724.34 |
| TC 3b audio/vidéo avions | | 36'582.70 | 0.00 | 36'582.70 | -1'118.95 | 35'463.75 |
| TC 3c | | 18'093.97 | 0.00 | 18'093.97 | -553.44 | 17'540.53 |
| TC C | | 22'089.79 | 0.00 | 22'089.79 | -675.66 | 21'414.13 |
| TC E | | 186'741.24 | 0.00 | 186'741.24 | -5'711.82 | 181'029.42 |
| TC H | | 523'087.28 | 0.00 | 523'087.28 | -15'999.58 | 507'087.70 |
| TC Hb | | 330'339.93 | 0.00 | 330'339.93 | -10'104.05 | 320'235.88 |
| TC HV | | 10'706.37 | 0.00 | 10'706.37 | -327.47 | 10'378.90 |
| TC K | | 378'813.66 | -2'166.20 | 376'647.46 | -11'586.71 | 365'060.75 |
| TC L | | 153'043.60 | 0.00 | 153'043.60 | -4'681.12 | 148'362.48 |
| TC MA | | 17'430.26 | 0.00 | 17'430.26 | -533.14 | 16'897.12 |
| TC T audio | | 856.23 | 0.00 | 856.23 | -26.19 | 830.04 |
| TC T vidéo | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC Z | | 9'194.62 | 0.00 | 9'194.62 | -281.23 | 8'913.39 |
| TC 4 cassettes vierges audio | | 3'243.94 | 0.00 | 3'243.94 | -99.22 | 3'144.72 |
| TC 4 cassettes vierges vidéo | | 624.02 | 0.00 | 624.02 | -19.09 | 604.93 |
| TC 4 supports vierges CD-R | | 60'980.33 | 0.00 | 60'980.33 | -1'865.20 | 59'115.13 |
| TC 4 supports vierges DVD | | 155'793.18 113'459.41 | 0.00 | 155'793.18 | -4'765.22 -3'470.36 | 151'027.96 109'989.05 |
| TC 4i audio | | 75'744.77 | 0.00 | 113'459.41 75'744.77 | -2'316.79 | 73'427.98 |
| TC 4i vidéo | | 1'750'328.39 | -5'658.51 | 1'744'669.88 | -53'537.01 | 1'691'132.87 |
| TC 4i téléphones mobiles TC 4i tablettes | | 937'402.87 | 0.00 | 937'402.87 | -28'672.19 | 908'730.68 |
| TC 7 audio | | 23'314.85 | 0.00 | 23'314.85 | -713.13 | 22'601.72 |
| TC 7 vidéo | | 466'296.97 | 0.00 | 466'296.97 | -14'262.55 | 452'034.42 |
| TC 7 réseaux | | 101'717.60 | 0.00 | 101'717.60 | -3'111.22 | 98'606.38 |
| TC 9 | | 323'133.03 | 0.00 | 323'133.03 | -9'883.62 | 313'249.41 |
| TC 12 | | 7'235'793.84 | 0.00 | 7'235'793.84 | -221'320.04 | 7'014'473.80 |
| TC 5 audio | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TC 5 vidéo | | 2'823.45 | -31.50 | 2'791.95 | -86.36 | 2'705.59 |
| TC 6 audio | | 15'404.92 | 0.00 | 15'404.92 | -471.19 | 14'933.73 |
| TC 6 vidéo | | 12'268.62 | 0.00 | 12'268.62 | -375.26 | 11'893.36 |
| TC 1 lots mixtes, part diffusion | orimaire (90%) | 123'192.50 | 0.00 | 123'192.50 | -3'768.07 | 119'424.43 |
| TC 1 diffusion primaire | | 65'729.78 | 0.00 | 65'729.78 | -2'010.47 | 63'719.31 |
| Tarif A radio | | 6'256'604.17 | -1'034.33 | 6'255'569.84 | -191'369.72 | 6'064'200.12 |
| Tarif A TV - programmes radio r | epris | 67'500.00 | -873.43 | 66'626.57 | -2'064.61 | 64'561.96 |
| Tarif A TV - phonogrammes du con | nmerce dans des productions propres | 266'795.19 | -3'553.73 | 263'241.46 | -8'160.42 | 255'081.04 |
| Tarif A TV - vidéogrammes du co | ommerce | 945'000.00 | -12'227.96 | 932'772.04 | -28'904.56 | 903'867.48 |
| Tarif A TV - films musicaux | | 43'200.00 | -625.70 | 42'574.30 | -1'321.35 | 41'252.95 |
| TC S radio | | 3'485'338.60 | -33'066.81 | 3'452'271.79 | -106'605.48 | 3'345'666.31 |
| TC S TV | | 16'668.35 | -1'280.41 | 15'387.94 | -509.83 | 14'878.11 |
| TC S TV - phonogrammes du co | mmerce | 178'531.42 | 0.00 | 178'531.42 | -5'460.71 | 173'070.71 |
| TC S TV - vidéogrammes du con | nmerce | 42'193.19 | 0.00 | 42'193.19 | -1'290.56 | 40'902.63 |
| TC S TV - films musicaux | | 35'022.63 | 0.00 | 35'022.63 | -1'071.23 | 33'951.40 |
| TC S TV fenêtres publicitaires | | 273'263.80 | -3'213.45 | 270'050.35 | -8'358.27 | 261'692.08 |
| TC S - simulcasting étranger | | 54'000.00 | 0.00 | 54'000.00 | -1'651.69 | 52'348.31 |
| TC Y radio | | -43'188.72 | 0.00 | -43'188.72 | 1'321.01 | -41'867.71 |
| TC Y TV | | 22'762.45 | 0.00 | 22'762.45 | -696.23 | 22'066.22 |
| TC Y TV - phonogrammes du co | | 23'463.43 | 0.00 | 23'463.43 | -717.67 | 22'745.76 |
| TC Y TV - vidéogrammes du con | nmerce | 5'630.35 | 0.00 | 5'630.35 | -172.21 | 5'458.14 |
| TC Y TV - films musicaux | | 234.13 | 0.00 | 234.13 | -7.16 | 226.97 |
| TC 10 | | 7'877.97 | 0.00 | 7'877.97 | -240.96 | 7'637.01 |
| TC 13 | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Droits en ligne Total | | 1'800.00 54'232'042.87 | 0.00 - 79'475.80 | 1'800.00 54'152'567.07 | -55.06 -1'658'786.57 | 1'744.94 52'493'780.50 |
| iotat | | J-7 Z3Z U4Z.01 | -15 415.60 | 34 132 301.01 | -1 030 100.31 | 32 433 180.30 |

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de SWISSPERFORM

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SWISSPERFORM, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la Direction
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dis-positions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes an-nuels.

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes an-nuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estima-tions comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adé-quate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG





Reto Tognina

Expert-réviseur Réviseur responsable

Zürich, le 11 avril 2018

• Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)